

Institut de Formation des Bibliothécaires

Hélène Fortin

La documentation administrative des universités : le cas d'une université parisienne, un exemple pour la constitution d'un fonds spécifique à la bibliothèque de l'Institut National de Recherche Pédagogique

Projet professionnel personnel de bibliothécaire : dossier d'aide à la décision

1998

Sous la direction de Susanne Peters, tuteur pédagogique

Tuteur scientifique :

Jean Hébrard,

Inspecteur général de l'éducation nationale

Tuteur professionnel :

Florence Wilhelm,

Chef du bureau des réseaux documentaires et de l'information du Ministère de l'emploi et de la solidarité

INTRODUCTION	3
<hr/>	
L'INRP	3
LA BIBLIOTHEQUE	4
LES RAISONS D'UNE INTERROGATION : PRESENTATION DU DOSSIER	5
LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE : DELIMITATION D'UN CHAMP DE TRAVAIL	7
ANALYSE DE L'EXISTANT A LA BIBLIOTHEQUE	9
<hr/>	
LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE A LA BIBLIOTHEQUE	9
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES UNIVERSITES A LA BIBLIOTHEQUE	13
LES PERIODIQUES	13
LE CATALOGUE NOIR	15
LE CATALOGUE BOIS	16
LE FICHER INFORMATISE	20
CONCLUSION	20
LES DOCUMENTS PRODUITS PAR L'UNIVERSITE : LE CAS DE PARIS 1	21
<hr/>	
INTRODUCTION : L'UNIVERSITE PARIS 1 ET SON ORGANISATION	21
ANALYSE DES DOCUMENTS	22
LES DOCUMENTS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DES ETUDIANTS	22
LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	27
LES AUTRES DOCUMENTS	31
LA PLACE DE CES DOCUMENTS A LA BIBLIOTHEQUE DE L'INRP	33
<hr/>	
DES DOCUMENTS DIFFICILES A TROUVER	33
LES ARCHIVES	33
AUTRES ORGANISMES DOCUMENTAIRES	34
LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES	35
QUELS DOCUMENTS PEUVENT ETRE CONSERVES A LA BIBLIOTHEQUE DE L'INRP ?	35
LES DOCUMENTS EN DIRECTION DES ETUDIANTS	36
LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	37
CONCLUSION	38
COLLECTE ET REPERAGE	38
TRAITEMENT ET SIGNALEMENT	41
LES PUBLICATIONS EN SERIE	41
LES DOCUMENTS ISOLES	42
LES DOCUMENTS CONTRACTUELS	42
CONCLUSION	46
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	47
<hr/>	

INTRODUCTION

L'INRP

L'Institut National de Recherche Pédagogique est l'héritier du Musée Pédagogique, fondé en 1879, à la suite de l'exposition universelle de 1878, pour conserver et exposer les objets donnés à la France par 27 états. Dès cette époque, le musée réunit deux services complémentaires : une exposition du matériel d'enseignement et une bibliothèque française et étrangère : « Il est créé au Ministère de l'Instruction publique un Musée pédagogique et une Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, contenant des collections diverses de matériel scolaire, des documents historiques et statistiques et des livres de classe provenant de la France et de l'étranger. »¹

Le musée a par la suite connu divers avatars (1950 : Centre National de Documentation Pédagogique ; 1956 : Institut Pédagogique National ; 1970 : Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogique et OFRATOME (Office FRANçais des Techniques Modernes d'Education) ; et enfin depuis 1976 - 1977 INRP et CNDP).

Le statut actuel de l'INRP est fixé par le décret n° 93-288 du 5 mars 1993. C'est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Il est "chargé d'une mission de recherche en éducation concernant tous les niveaux des enseignements scolaire et supérieur en formation initiale et continue"². Il peut également "être investi de missions d'études, notamment à la demande du ministre chargé de l'Enseignement supérieur"³.

L'Institut est composé aujourd'hui de cinq départements. Le département "Mémoire de l'Education" comprend, outre le 'service d'histoire de l'éducation', unité de recherche associée au CNRS, le Musée National de l'Education situé à Rouen, et, jusqu'à une date récente et sous réserve de l'approbation définitive par le conseil d'administration et le conseil scientifique de la modification ainsi apportée à l'organisation de l'INRP, la bibliothèque. Celle-ci, toujours avec les mêmes réserves, a été rattachée depuis le 9 octobre 1997 au département "Ressources et communication" où elle rejoint le 'Centre de Documentation Recherche' avec lequel elle fusionne. Se trouvent également dans ce département divers services

¹ - Décret du 13 mai 1879, art. 1

² - Décret du 5 mars 1993, art. 2, alinéa 1

³ - idem, art. 2, alinéa 3

transversaux, tels le Centre Informatique Recherche, le service des publications, le service des Banques de données, etc..., mais aussi une unité de recherche 'Communication, documentation et synthèses'. Le département "Didactique des disciplines" se structure autour de 9 unités de recherche disciplinaires. Le département "Technologies nouvelles et éducation", localisé à Montrouge, alors que le reste de l'INRP - hors le Musée - est situé au 29 rue d'Ulm, bénéficie d'une antenne spécialisée de la bibliothèque. Enfin, le département "Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation" est composé de 7 unités de recherche.

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque se situe donc, dans cette organisation au sein du département 'Ressources et communication' où elle a rejoint ce qui fut longtemps un concurrent, mais qui est devenu un partenaire essentiel, le Centre de Documentation Recherche. Ce dernier avait été créé dans les années 1970 pour remédier aux insuffisances de la bibliothèque qui semblait incapable à cette époque de rendre les services documentaires que les chercheurs pouvaient en attendre. La situation a peu à peu évolué, avec, notamment dans les années 1990 une reprise en main de la politique d'acquisition et une remise en cause radicale de la dérive encyclopédique. En 1991, l'INRP a obtenu le statut de CADIST (Centre d'Acquisitions et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique), en sciences de l'éducation. En 1996, la bibliothèque est devenue pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France sur les sciences de l'éducation. Un des thèmes retenus pour cette convention est l'enseignement supérieur (organisation et développement). Cette évolution a donc justifié, dans un souci de rationalisation des ressources documentaires de l'institut, la décision du directeur de fusionner les deux services, décision qui reste cependant à ce jour tributaire d'un certain nombre de facteurs (approbation par le conseil d'administration notamment).

A ce jour, la bibliothèque compte à peu près 550 000 volumes et 5000 titres de périodiques dont un milliers de vivants. Ces collections sont à peu près comparables à celles déclarées de deux autres grandes bibliothèques spécialisées parisiennes, la bibliothèque Cujas (518 486 volumes et 7414 titres de périodiques) et la bibliothèque d'art et d'archéologie (473 435 volumes et 4948 titres de périodiques)⁴. Elle a entamé son informatisation en 1994, avec, d'une part la participation au réseau BN Opale puis, en 1996 l'acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque, LORIS de la société EVER. Ce catalogue, faute d'un OPAC performant n'est encore pas consultable directement par le public qui utilise toujours une copie sur fiches du fichier BN Opale. Deux autres catalogues aux tranches chronologiques sont également mis à disposition des lecteurs : le catalogue des ouvrages entrés à la bibliothèque jusqu'en 1950 (classés noirs à feuillets mobiles, classement dictionnaire auteurs-matières) et un catalogue sur

⁴ - cf. *Annuaire des bibliothèques universitaires et de grands établissements, 1995 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires* / Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques. - mai 1997.

Voir particulièrement le classement des bibliothèques par collections (livres et périodiques), p. 62.

La bibliothèque de l'INRP ne figure pas dans cette publication. Les comparaisons sont donc de notre fait.

fiches reprenant les documents entrés à la bibliothèque entre 1950 et 1994. Une partie du 'catalogue noir' a été reversée dans ce fichier. Une partie du fonds (environ 10000 volumes) se trouve également en libre accès ou en accès contrôlé dans la salle de lecture où l'on a constitué un fonds de référence spécialisé sur l'éducation : environ 3000 volumes cotés en CDU, un peu moins de 400 titres classés dans l'ordre alphabétique, pour l'année en cours, mais également les têtes de collection d'un certain nombre de titres (publications de l'INRP, grandes publications sur l'éducation comme l'Ecole des lettres, l'Education Nationale). Enfin, on trouve également la totalité des volumes du Bulletin Officiel de l'Education Nationale et de ses ancêtres (Bulletin administratif de l'instruction publique...) ainsi que les collections statistiques de la DPD (Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education Nationale).

LES RAISONS D'UNE INTERROGATION : PRESENTATION DU DOSSIER

Créée en même temps que le musée pédagogique, avant même la création dans l'établissement d'un premier service d'études, la bibliothèque a très bien rempli, jusqu'à 1940 environ, sa mission de collecte de l'information administrative (organisation du système éducatif, programmes...) cette mission semblait centrale pour le législateur qui prend la peine de préciser ses missions de cette façon : "Réunir, classer, répertorier les documents officiels et les autres publications de nature à faire connaître la législation et l'administration de l'Instruction publique en France et à l'étranger"⁵. Certes, l'axe déterminant est l'enseignement public, et le niveau le plus suivi, l'enseignement primaire (le nom de cette bibliothèque, à sa création et pour longtemps est 'Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire'). Elle joue en fait, à cette époque, le rôle de bibliothèque du ministère de l'instruction publique.

Cependant, il semble que les autres niveaux d'enseignement n'aient pas été pour autant négligés. "Le 8 juin 1932, le directeur de l'enseignement primaire informe le Directeur de l'enseignement supérieur de l'organisation systématique d'une section des documents universitaires français et étrangers : collection d'annuaires et de rapports d'universités étrangères, documents concernant les universités françaises. Comme ces derniers sont peu nombreux, le Directeur de l'enseignement primaire souhaite que les recteurs fassent porter au Musée Pédagogique les diverses publications périodiques des universités françaises"⁶. En effet, une première approche rapide des collections sur l'enseignement supérieur dévoile une très belle collection de guides de l'étudiant, annuaires, rapports d'activités, à peu près complète pour l'ensemble des universités françaises de l'époque, de la fin du 19ème siècle à 1968 - 1970 environ. Cependant, entre la fin de la seconde guerre mondiale et les années 1980, la bibliothèque a connu une dérive encyclopédique de sa politique d'acquisition qui n'a pas permis de continuer une politique active de collecte de ce type de documentation. D'autre part, les réformes successives de l'université (1968, 1984...) conduisant à une autonomie de plus en plus importante de ces établissements, les ont sans doute amené à revoir leur politique à l'égard de l'administration centrale et de l'INRP. Tous ces facteurs ont donc contribué à rendre de moins en moins

⁵ - Décret du 4 février 1879 ou 1979

⁶ - GUILLEMOTEAU, René. - *Du Musée Pédagogique à l'Institut Pédagogique National (1879 - 1956)*. - [Paris] : Centre national de documentation pédagogique, [1979], p. 95

simple la collecte des publications des établissements d'enseignement supérieur, alors même que les missions actuelles de l'institut, son rattachement récent au ministre chargé de l'enseignement supérieur militent pour une présence importante de l'enseignement supérieur dans les collections de ce qui devrait être un outil de travail privilégié des chercheurs en éducation.

Enfin, si la recherche sur l'enseignement supérieur à l'INRP semble encore un peu balbutiante, on constate tout de même une présence de plus en plus importante de ce thème dans les recherches en cours à l'institut⁷.

Des entretiens avec une bonne partie des responsables de ces recherches à l'INRP permettent cependant de dégager quelques constantes. Sauf pour les chercheurs du service 'Histoire de l'éducation', on constate une méconnaissance générale des fonds de la bibliothèque. Par ailleurs, les chercheurs, notamment du département "politiques, pratiques et acteurs de l'éducation" avouent leur méconnaissance des fonds de la bibliothèque et des services qu'elle pourrait leur rendre en la matière, ayant plutôt l'habitude de travailler avec le CDR, qui ne peut en tout état de cause réunir une documentation de type administratif, matière première de la recherche, alors que sa politique clairement annoncée était de réunir exclusivement une documentation de niveau 'recherche' (les résultats de la recherche) sur l'éducation. Cette méconnaissance est sans doute liée à un accès un peu compliqué aux documents à la bibliothèque. Au CDR, le chercheur se trouve pris en main, guidé par les documentalistes dans un fonds somme toute un peu restreint (25 000 volumes) entièrement en libre accès et signalé dans un catalogue informatisé ; à la bibliothèque, les usagers sont invités à faire eux-mêmes leurs recherches dans des fichiers à l'organisation parfois un peu indéchiffrable. Mais cette ignorance est sans doute également le fait d'une mauvaise communication de la bibliothèque. Si les chercheurs en histoire de l'éducation sont habitués à utiliser massivement la bibliothèque, c'est qu'ils ont su y trouver au moins une partie de la matière première de leurs recherches. Il ne semble pas que le rapport à la documentation pour les autres groupes de chercheurs soit de cette nature. De fait, la majorité des recherches menées à l'INRP consiste en enquêtes et observations sur le terrain. A ce titre, il convient de souligner que le public majoritaire de la bibliothèque de l'INRP est constitué de chercheurs extérieurs à l'institut lui-même.

Il semble donc tout à fait important pour la bibliothèque de réfléchir sur ce fonds spécifique de documentation administrative. De mettre en valeur l'existant, ce qui a déjà été fait pour l'enseignement primaire général, qui mériterait d'être complété pour l'enseignement technique, l'enseignement privé et l'enseignement supérieur, mais également de réfléchir sur la mise en place d'une politique active de collecte d'une documentation souvent dispersée.

Si l'on a choisi de se pencher aujourd'hui particulièrement sur les universités, c'est qu'il apparaît que les seules publications officielles de l'administration centrale de l'enseignement supérieur et de la recherche, quoique incontournables, ne sauraient suffire comme support à des recherches fines sur les politiques de recherche et d'enseignement ainsi que sur les contenus de ces enseignements. C'est aussi précisément parce que ce secteur pose des problèmes spécifiques de masse,

⁷ - *L'Institut National de Recherche pédagogique : recherches ressources structures : guide 1996 - 1997* / Institut National de Recherche pédagogique. - Paris : INRP, 1996 et Site Web de l'INRP (<http://www.inrp.fr>)

d'identification et de repérage, de collecte et de signalement.

LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE : DELIMITATION D'UN CHAMP DE TRAVAIL

Sans entrer dans de très longues considérations sur la nature de la documentation administrative, sujet sur lequel on trouvera d'amples et très utiles développements dans l'ouvrage dirigé par Pierre Pelou⁸, il nous faut tout de même définir notre objet.

On considère habituellement comme publication officielle ou documentation administrative tout document produit par ou à l'initiative d'une administration ou d'un établissement public dans l'exercice de ses attributions. Rentrent donc dans ce champ aussi bien des documents publiés par le circuit commercial (public ou privé) habituel que des documents échappant au circuit traditionnel de l'édition avec des niveaux de diffusion très divers (documents produits pour des campagnes d'information massives ou documents à diffusion très restreinte).

Considérant que d'une manière générale ce qui passe par l'édition commerciale aussi bien publique que privée est assez bien repéré et relève du service des acquisitions, nous nous pencherons beaucoup plus sur les publications non commercialisées, généralement plus difficiles à obtenir parce que plus difficiles à repérer. Enfin, c'est la documentation produite par les établissements d'enseignement supérieur, plus que celle produite par l'administration centrale qui nous occupera ici, même si on ne délaissera jamais totalement cette dernière, le Centre de Documentation Recherche - salle Ferdinand Buisson se chargeant, à l'INRP de la collecte et du signalement de ces documents (Ministère, Inspection Générale). Parmi les documents produits par les établissements d'enseignement supérieur, on écartera donc délibérément tous les documents scientifiques publiés notamment par des dispositifs type 'presses universitaires'. Echapperont donc à notre analyse tous les documents issus de la recherche en éducation et publiés par des voies traditionnelles. De la même manière, nous ne nous préoccupons pas des thèses qui, depuis la mise en place du dispositif de signalement par l'ABES, ne posent plus vraiment de problème. Il est à noter d'ailleurs que la bibliothèque de l'INRP reçoit de l'atelier national de reproduction des thèses toutes les microfiches des thèses en sciences de l'éducation.

Aussi, après une analyse, nécessairement un peu grossière des collections d'ores et déjà présentes à la bibliothèque, nous tenterons de faire le tour de ce qu'une université peut produire en une année universitaire pour en déduire une typologie et surtout pour évaluer les difficultés que pourrait rencontrer la bibliothèque en terme de masses à gérer, de repérage et de collecte. Nous nous pencherons ensuite sur la constitution d'un carnet d'adresses d'organismes pouvant, à un titre ou un autre servir

⁸ - PELOU, Pierre. Dir. - *La Documentation administrative* / Sous la dir. de Pierre Pelou ; Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche ; Direction des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST). - Paris : La Documentation Française, 1988

On se reportera plus particulièrement aux articles de Dominique Velten, *Les différents médias de la documentation administrative*, p. 15 à 23 et de Frédérique Molliné, *L'organisation de la documentation administrative*, p. 27 à 57 et *Les politiques éditoriales de l'administration*, p. 61 à 99

de sources sur l'enseignement supérieur. Enfin, à la lumière des considérations précédentes, nous étudierons de plus près les conditions de faisabilité d'un projet de ce type à la bibliothèque.

ANALYSE DE L'EXISTANT A LA BIBLIOTHEQUE

LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE A LA BIBLIOTHEQUE⁹

La documentation administrative n'est pas une préoccupation nouvelle à la bibliothèque. Concernant l'enseignement scolaire (primaire et secondaire), la fréquence des demandes due, entre autres à des recherches du service d'histoire de l'éducation sur l'histoire des programmes scolaires avait déjà conduit à entreprendre un gros travail de récolement et de mise en valeur de cette documentation.

Ont été ainsi mis en salle de lecture en accès libre ou contrôlé :

Des recueils législatifs et réglementaires :

- les textes officiels relatifs à l'éducation qui paraissent successivement sous quatre titres :

- *Bulletin universitaire (1828 - 1849)*
- *Bulletin administratif de l'instruction publique (1850 - 1864)*
- *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique (1864 - 1932)*
- *Bulletin officiel de l'éducation nationale (à partir de 1944)¹⁰*

- Le *Recueil des lois et règlements de l'Education Nationale* (RLR), publié par le CNDP depuis 1962. Il regroupe tous les textes réglementaires actuellement en vigueur (publication à mise à jour sur feuillets mobiles).

- Des recueils rétrospectifs publiés par des éditeurs privés :

Ces recueils ne sont pas tous à proprement parler des publications officielles. Néanmoins, ils n'en constituent pas moins une source indispensable pour l'accès à l'information administrative elle-même. D'autant que si certains, comme le *Recueil des Lois et actes* sont de pures publications d'initiative privée, les autres ont été entrepris sur ordre d'un ministre (Victor Duruy pour les *Circulaires et instructions...*) ou du grand maître de l'université de France (*Recueil des lois et règlements*). D'autres encore ont été réalisées par des fonctionnaires - à leur propre initiative semble-t-il : Octave Gréard était vice-recteur de l'académie de Paris et Beauchamps, dont on parlera plus loin à propos du *Recueil des lois et règlements de l'enseignement supérieur*, chef de bureau de l'Instruction Publique.

⁹ - Cette partie a été rédigée en « pillant » abondamment le guide du lecteur de la bibliothèque, établi par Nelly Kuntzmann. Elle a également laissé une compilation de divers documents qui m'ont été grandement utiles.

¹⁰ - Pour l'histoire du Bulletin officiel voir : PARIS, Colette et GIRARD, Thibaut. - *Le BO a 166 ans.* - Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, n° 1, 6 janvier 1994, p. 6-7

- *1598 - 1828 : Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique depuis l'édit de Henri IV jusqu'à ce jour.* - Paris : Brunot-Labbé, 1928. - 8 vol. compl. par une table générale des matières. En accès contrôlé dans une armoire de la salle de lecture
- *1789 - 1900 : La législation de l'instruction primaire depuis 1789 jusqu'à nos jours, recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements, décisions, avis, projets de lois réunis par Octave Gréard.* En salle : la seconde édition, publiée par Delalain entre 1890 et 1902. 7 volumes dont une table systématique. Introduction historique et tables chronologiques en fin de chaque volume.
- *1802-1900 : Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique. Publication entreprise sur ordre de Victor Duruy, ministre de l'instruction publique.* 12 volumes parus chez Delalain jusqu'en 1902. Chaque volume comporte une table analytique des matières. La collection est incomplète : il manque le volume 11.
- *1848-1891 : Recueil des lois et actes de l'instruction publique. 44 volumes annuels.* Les textes sont présentés en ordre chronologique et chaque livraison est complétée par une table analytique (Editions Delalain).

Pour la période 1932-1939, il n'existe pas de publication officielle, le *bulletin administratif* cessant de paraître en 1932, probablement pour cause de restriction budgétaire. Il faut se reporter à *l'Information Universitaire*, dont la bibliothèque possède la collection à la cote P 1335, et qui donne, in extenso ou sous une forme condensée, les informations et textes officiels.

Pour la période 1940 à 1944, on trouve :

- *Journal officiel* (n° 149, 12-13 juin 1940 à n° 77, 31 mars 1942)
- *Bulletin national de l'enseignement primaire* (n°1, janvier 1943 à n° 11-12, janvier - février 1944)
- *Journal officiel de la France libre : le Bulletin officiel des forces françaises libres du 15 août 1940, le Journal officiel de la France libre du 20 janvier 1941 au 16 septembre 1943.* - Paris : Direction des journaux officiels, 1995
- *Journal officiel de la République française (Alger) (du 10 juin 1943 au 31 août 1944).* - Paris : Direction des Journaux officiels, 1996
- la reproduction d'un *Recueil de textes officiels : l'enseignement en France (juillet 1940 - octobre 1941) : documents officiels et textes administratifs.* - Paris : [s.n.], 1941
- Une liste dactylographiée (dont l'origine n'apparaît pas clairement) de textes administratifs intéressant l'éducation promulgués entre 1940 et 1944.

Des recueils de programmes et instructions

Le travail effectué pour le moment ne concerne que l'enseignement primaire et secondaire. Ces documents sont tous, du fait de leur rareté et de leur état en accès contrôlés dans une armoire de la salle de lecture. Il s'agit de publications d'éditeurs privés et ne sont donc pas des publications officielles. Elles restent cependant incontournable pour l'accès à l'information administrative qu'elles peuvent offrir (cf. la remarque sur les recueils législatifs et réglementaires rétrospectifs). Les collections de la bibliothèque là encore sont quelque peu lacunaires mais couvrent une longue

période : 1867 – 1972 (quatre grandes collections) pour l'enseignement primaire, et 1865 – 1981 (divers éditeurs) pour l'enseignement secondaire. Un certain nombre de collections restent encore à trier dans les magasins. Il s'agit essentiellement de programmes de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

Enfin, il est à signaler que depuis 1963 le CNDP publie, dans la collection *Horaires Programmes et Instructions* (HOPI) ces programmes par diplômes (CAP, BEP, BP, BT, BTS, DUT), par sections du baccalauréat (enseignement général, technologique ou bac professionnel) ou par niveaux (collège, lycée) et disciplines. La bibliothèque possède une collection assez complète. Malheureusement, le principe de mise à jour de cette collection étant assez aléatoire, il est fort difficile d'en apprécier réellement la valeur au moins pour le présent. En effet, ces documents font l'objet de deux types de mises à jour : insertion de feuillets à l'intérieur d'un fascicule et réédition du fascicule. Le choix de l'une ou l'autre des solutions n'est pas fait semble-t-il en fonction du volume de la mise à jour ou de l'importance des changements, mais essentiellement en fonction du reliquat d'exemplaires à écouler (selon un critère de rentabilité). Ces mises à jour par ajout de feuillet n'étant pas non plus régulières (comme pour le RLR par exemple), le suivi des collections ne s'en trouve pas simplifié. Aussi, la bibliothèque a-t-elle coutume, pour ses lecteurs désireux de travailler sur les textes en vigueur, de les renvoyer vers le centre de documentation administrative du CNDP qui lui, peut suivre ces modifications de beaucoup plus près. Cela dit, il faudra bien trouver une solution pour que la bibliothèque de l'INRP traite efficacement ces publications. D'autre part, un certain nombre de diplômes pour lesquels la demande est moins forte (notamment de l'enseignement technique) ne font pas l'objet d'une publication commerciale de leurs programmes. La bibliothèque de l'INRP ne reçoit pas cette information, seul le centre de documentation de la rue Jacob la possède.

Les rapports de jurys de concours

Publiés par le CNDP depuis les années 1950 (en fonction de la date de création des concours), la collection de la bibliothèque semble assez complète. Un bulletinage systématique a été entrepris depuis les années 1985, qui permet de dresser un tableau assez précis de nos collections. Les cinq dernières années sont en libre accès dans la salle de lecture, classées par concours. Ces rapports sont en cours de signalement dans le Catalogue Collectif National des Publications en Série. Enfin, il semble qu'un certain nombre de publications antérieures aux années 50 puissent être considérées comme les ancêtres de ces rapports officiels. Signalées dans les catalogues noirs, elle mériteraient d'être mises en valeur.

Les publications statistiques du Ministère de l'Education

Un certain nombre de ces publications ont été également mises en libre accès dans la salle de lecture :

- *Statistiques des enseignements : tableaux et informations*, publication annuelle comportant une vingtaine de fascicules thématiques, de 1967 à 1986.
- *Répertoires thématiques*, annuels, semestriels et trimestriels, publiés entre 1968 et 1986
- *Répertoires thématiques mensuels*, publiés entre 1969 et 1996

- *Note d'informations*, depuis 1976
- *Education et formations*, depuis 1982
- *Tableaux de l'éducation*, puis *Tableaux statistiques*, publiés depuis 1966

Depuis la fin des années 1960, l'appareil statistique du ministère de l'éducation a connu de nombreux changements de dénomination, sinon de missions. Signalons pour mémoire¹¹ une brève chronologie : 1967 : service central des statistiques et de la conjoncture ; 1970 : service central des statistiques et des sondages (au sein d'une direction de la prévision) ; 1973 : service d'informations économiques et statistiques (SIES) ; 1976 : service des études informatiques et statistiques (SEIS) ; 1981 : service de l'informatique de gestion et des études statistiques (SIGES) ; 1985 : service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation (SPRESE) ; 1987 : Direction de l'évaluation et de la prospective, jusqu'en 1997 où la direction prend le nom de Direction de la programmation et du développement¹².

Les bulletins départementaux

Thérèse Charmasson¹³, à la suite de Ferdinand Buisson¹⁴ fait état d'une circulaire ministérielle du 14 septembre 1865 prévoyant la création dans chaque département, d'un *Bulletin départemental de l'instruction primaire*, organe officiel contenant « les lois et décrets et les arrêtés ministérielles et les actes administratifs départementaux concernant le service de l'instruction primaire ». Le *Guide du Chercheur* signale ces publications comme intéressantes également par les statistiques qu'on peut y trouver. Le répertoire de la presse d'éducation et d'enseignement¹⁵ dresse un état récapitulatif de ces collections, à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de l'INRP où ils sont en accès contrôlés dans les magasins. Une section du catalogue noir leur est consacré. Les collections aussi bien de la bibliothèque nationale que celles de la bibliothèque de l'INRP se situent essentiellement entre 1865 et 1940, même si certains départements avaient pris l'initiative d'une telle publication bien avant la circulaire de 1865. Cependant, il semblerait que tous ces titres ne soient pas disparus et qu'un certain nombre de départements continuent à publier leur bulletin.

¹¹ - Pour une histoire détaillée du système statistique de l'enseignement (primaire) jusqu'en 1985, voir :
LUC, Jean-Noël. - *La statistique de l'enseignement primaire, 19ème - 20 ème s. : politique et mode d'emploi*. - Paris : INRP ; Economica, 1985. - 242 p.

¹² - Décret n° 97-1149 du 15 décembre 1997 (JO du 16 décembre 1997 p. 18134) et Arrêté du 15 décembre 1997 (JO du 16 décembre 1997, p. 18164)

¹³ - CHARMASSON, Thérèse (Dir.). - *L'histoire de l'enseignement : XIXe - XXe siècles : Guide du chercheur*. - Paris : INRP ; Publications de la Sorbonne, 1986, p. 184

¹⁴ - BUISSON, Ferdinand. - *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, t 1, Paris, 1882, p. 296

¹⁵ - CASPARD-KARYDIS, P. ; CHAMBON, A ; FRAISSE, G. et POINDRON, D. - *La presse d'éducation et d'enseignement, XVIIIème siècle - 1940 : répertoire analytique / établi sous la direction de P. Caspard*. - Paris : INRP ; Editions du CNRS, 1981 - 1991 - 4 vol. - t. 1, A-C, p. 301-306

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES UNIVERSITES A LA BIBLIOTHEQUE

Les périodiques

Dans un premier temps, nous nous attacherons aux collections de périodiques. Pour évaluer ces collections en matière de documentation primaire sur (de) l'enseignement supérieur, on dispose de trois grandes sources : Outre les deux catalogues de périodiques de la bibliothèque, on utilisera abondamment les ouvrages cités plus haut : la presse d'éducation du XVIIIème siècle à 1940 et Le Guide du chercheur comme mesure des résultats du dépouillement des catalogues.

Le guide du chercheur¹⁶ recense, outre les grands recueils généraux cités plus haut, deux grandes publications dédiées à l'enseignement supérieur :

- BEAUCHAMP, A. de. – *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur, comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis des conseils de l'instruction publique et du Conseil d'Etat, 1789-1914.* – Paris, 1880-1915, 7 vol.
- BEAUCHAMP, A. de – *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur.* – Paris, 1883-1910, 103 fascicules.

Le premier de ces titres a été également mis en accès libre en salle de lecture, avec les autres recueils législatifs et réglementaires. Le second, dont la bibliothèque possède une collection incomplète (sous réserve de l'insertion d'un don de la bibliothèque de pharmacie), reste en magasin, du fait essentiellement de son volume.¹⁷

Par la suite, il ne semble pas qu'il existe de grande publication officielle sur l'enseignement supérieur ni de recueil rétrospectif. Il faut donc se contenter des publications "générales" sur l'enseignement.

Le répertoire de la presse d'éducation qui consacre un supplément¹⁸ aux publications des universités recense un certain nombre (14) de titres généraux intéressant l'enseignement supérieur dans son ensemble. La bibliothèque possède un bon nombre des titres mentionnés, mais avec des collections souvent assez lacunaires. En dehors de *l'information universitaire*, signalée plus haut, il ne s'agit pas de publications importantes pour l'accès à l'information administrative. toutes ces publications ne sont pas spécifiquement consacrées à l'enseignement supérieur ; aucune n'est une publication officielle. On note cependant quelques revues (3) sur l'enseignement supérieur privé catholique, dont la *Revue des universités catholiques* qui se présente comme l'organe officiel de l'enseignement supérieur catholique mais que la bibliothèque de l'INRP ne possède pas. Les autres titres s'intéressent à des problèmes d'ordre pédagogique (*La correspondance universitaire : journal*

¹⁶ - CHARMASSON, Thérèse (Dir), 1986. - ouvr. cité, p. 186

¹⁷ - une collection à la cote 21523, incomplète et récolée en juillet 1997 et une série non cotée dans le reliquat du don de pharmacie à la crypte. Cette série est au moins partiellement dépouillée dans le catalogue sur fiches.

¹⁸ - CASPARD-KARYDIS, P. ; CHAMBON, A ; FRAISSE, G. et POINDRON, D., ouvr. cité, t. IV : S-Z et suppléments, p.637 à 704

d'information organe des trois ordres d'enseignement) ou à la publication des cours dispensés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Pour ce qui concerne plus précisément les publications d'universités, il propose, dans un article¹⁹ de la partie analytique, une typologie que nous reprendrons volontiers en distinguant à sa suite :

- les annuaires, livrets et programmes de facultés ou d'universités, les guides et livrets de l'étudiant. Ces documents proposent essentiellement des informations pratiques (lieux, listes d'enseignants, listes de cours, problèmes administratifs, services...);
- les séances d'installation, de rentrée solennelle qui donnent lieu à des rapports à caractère général ;
- les annales, bulletins, rapports de travail, qui « contiennent essentiellement des textes ou résumés de cours et conférences, des sujets d'examens, des comptes rendus de soutenance de thèse » ;
- les publications de 'sociétés des amis de l'université' ou d'associations d'anciens élèves.

Deux types de documents sont bien représentés à la bibliothèque de l'INRP. Il s'agit des guides, livrets, annuaires et des rapports annuels et rentrées solennelles. La collection porte surtout sur les 16 universités 'historiques' (Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse²⁰, plus l'université d'Alger), pour une couverture chronologique très inégale, mais située entre 1855 et 1982. On note une absence assez marquante des publications de types annales ou bulletin. Les bulletins d'associations d'anciens élèves font l'objet d'une partie séparée du volume du catalogue noir consacré aux périodiques. 225 titres, concernant tous les niveaux d'enseignement y sont répertoriés, et un balayage rapide de cette liste a permis de repérer 8 titres émanant d'anciens élèves d'universités, 6 de grandes écoles et 44 d'écoles normales.

Enfin, par comparaison avec le répertoire, on notera une absence quasi totale parmi les collections de la bibliothèque des publications particulières des Facultés, hormis, bien souvent de Facultés de médecine et de pharmacie, ce qui pourrait s'expliquer par les nombreux dons de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine.

Cette typologie, nous le verrons par la suite, ne s'applique plus pour les documents produits actuellement par les universités, mais reste valable jusqu'à la réforme d'Edgar Faure (Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 11 novembre 1968).

On ne peut cependant s'en tenir aux simples publications en série, plus faciles à repérer du fait de l'existence de répertoires, et du caractère massif de leur traitement, et ignorer totalement les collections de monographies. Un état précis devra de toutes façon être fait, afin ne serait-ce que de compléter les séries de périodiques : un premier survol des catalogues permet en effet de repérer des isolés

¹⁹ - CASPARD-KARYDIS, P. ; CHAMBON, A ; FRAISSE, G. et POINDRON, D., ouvr. cité, t. IV : S-Z et suppléments, p. 165-167

²⁰ - C'est à dire les 16 universités existant au moment de la Loi Poincaré du 28 avril 1893

pouvant manifestement être intégrés dans des collections de publications en série constituées bien souvent tardivement par l'apport de dons divers.

Faute de pouvoir effectuer un état précis des collections en matière de documentation administrative des universités, nous devons nous contenter d'une analyse des accès offerts par les catalogues. Il n'existe en effet pas de bibliographie rétrospective sur le sujet qui permettrait une comparaison aisée avec les collections de la bibliothèque.

Même si la couverture globale des collections de la bibliothèque reste difficile à évaluer, on ne peut pour autant pas dire que l'enseignement supérieur en soit totalement absent. Nous l'avons vu déjà ne serait-ce que pour les périodiques. Pour les monographies et les documents isolés, le plus gros problème semble être celui de l'accès à cette information.

La bibliothèque possède trois grands catalogues au découpage chronologique et de facture hétérogène.

Le catalogue noir

Le catalogue noir présentant mêlés dans l'ordre alphabétique des accès auteurs aux accès matières, il sera plus facile d'examiner les entrées matières, pour lesquelles existe un index confectionné récemment, que les entrées auteurs qu'une normalisation toute relative des vedettes rend malaisés à repérer, surtout lorsqu'il s'agit de collectivités, et qu'on a souvent omis au profit du seul accès matière. Ainsi, on ne trouve aucune entrée à 'FRANCE. Ministère de l'éducation nationale' ou 'FRANCE. Ministère de l'instruction publique' pas plus qu'à Ministère... En revanche, on trouve des entrées à Université de France, considérée ou traitée comme vedette secondaire de 'Universités', à 'Législation scolaire', etc...

Partant de l'index cité plus haut, on repère alors une vingtaine de vedettes pouvant concerner - spécifiquement ou non - l'enseignement supérieur et on recense 5 vedettes mélangeant les deux statuts d'accès auteur et matière (Collège de France, Ecole normale supérieure de Fontenay, Ecole Polytechnique, Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, Sorbonne. Si l'entrée **Sorbonne** est assez décevante, puisqu'elle ne recense aucun document produit par la Sorbonne, mais essentiellement des monographies sur l'histoire de la Sorbonne, la vedette **Ecole Polytechnique** regroupe divers rapports sur la création de cette école, dont l'école elle-même n'est pas l'auteur..

L'entrée **Enseignement supérieur** compte environ 350 notices, sans vedette secondaire. Un rapide survol de ces notices, permet de les classer - pour celles qui nous intéressent - en :

- *56 références de publications d'établissements (distributions de prix, programmes, assemblées, grades, rentrées solennelles, annuaires, rapports d'activité...)*
- *52 références à des publications officielles : programmes, statistiques, Lois et règlements, projets de lois, rapports aux assemblées, aux ministres, organisation...*
- *8 références de recueils non officiels (statut des personnels notamment)*

La vedette **Universités**, comprenant 4 vedettes secondaires : universités étrangères (310 références), Université de France (151 références), Université de Paris (117 références) et Universités provinciales (112 références). Pour les universités françaises, on trouve :

- 35 documents émanant des universités (programmes, livrets, annuaires, rentrées solennelles, discours, distributions, annales...)
- 7 documents concernant la législation et l'organisation (documents officiels ou non)
- 12 documents de type rapports aux assemblées
- 6 documents émanant des étudiants.

D'autres vedettes concernent directement l'enseignement supérieur, mais semblent assez pauvres en documents administratifs : **Ecoles normales supérieures ; grades universitaires ; Instituts**

D'autres entrées (Bourses, Budget, Codes, Examens et concours, Expositions universelles, Législation scolaire, Personnel enseignant, Programmes scolaires, Rapports, Réforme de l'enseignement, Statistiques) qui évidemment ne portent pas que sur l'enseignement supérieur s'avèrent insatisfaisantes. La vedette **législation scolaire** qui comporte des sous-vedettes par pays, ne concerne finalement qu'assez peu l'enseignement supérieur. Pour la France, on ne relève que 5 références nous intéressant, dont un Code universitaire. De la même façon, on note la précision 'instituteur et institutrices' qui vient singulièrement réduire l'intérêt de la vedette **personnel enseignant**. En revanche, la vedette **programmes scolaires** donne quelques références sur les programmes pour l'obtention de bourses ou de prêt de l'enseignement supérieur quoiqu'assez peu nombreuses, mais surtout des programmes d'enseignement du début du 20^{ème} siècle en médecine pharmacie essentiellement, ainsi qu'un certain nombre de programmes et de conditions d'admission de diverses écoles et instituts. La vedette **réforme de l'enseignement** comporte un bon nombre de documents sur l'enseignement supérieur français (elle comporte des vedettes secondaires par pays), datés essentiellement du début du 19^{ème} siècle (sans doute à l'occasion des débats autour de la création de l'Université impériale le 10 mai 1806), de la fin du 19^{ème} siècle (deux grandes lois : 10 juillet 1896 relative à la constitution des universités et 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur) et du milieu du 20^{ème} siècle (1946).

le catalogue bois

Le fichier auteurs

Le catalogue auteurs alphabétique sur fiches recense les livres entrés de 1950 à 1994, ainsi qu'un certain nombre de documents antérieurs à 1950 (versement de certaines notices du 'catalogue noir'). Les fiches sont classées alphabétiquement aux noms des auteurs, aux titres des ouvrages anonymes, aux noms de certains collaborateurs, éditeurs intellectuels, préfaciers, traducteurs. Il fait apparaître les publications dont les auteurs sont des personnes morales à leur titre et, dans des fiches secondaires, au nom de la collectivité auteur, des rapporteurs, rédacteurs, directeurs de congrès et collectivités éditrices.

Pour l'enseignement supérieur, on trouve des documents aux entrées suivantes

:

FRANCE. Ministère de l'éducation nationale
(environ 800 notices dont, après un balayage sommaire 70 sont des publications officielles sur ou émanant de l'enseignement supérieur de type documents administratifs)

Déclinée sous :

Direction des enseignements supérieurs
Service central des statistiques et de la conjoncture puis :
Service central des statistiques et des sondages
Inspections générales
Conseil national de l'évaluation
Secrétariat d'Etat aux universités
Direction générale des enseignement supérieurs

FRANCE. Ministère de l'enseignement supérieur

FRANCE. Ministère de la recherche

FRANCE. Ministère de l'instruction publique (il y a quelques mélanges entre les deux grandes appellations successives du ministère)

MINISTERE DE L'EDUCATION (accès 'de regroupement' : on trouve des documents de différentes époques, mais tous les documents édités par le ministère quelque soit son nom n'y figurent pas)

ACADEMIE (Classées par villes sièges)

BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES (environ 120 notices, et beaucoup de choses traitées en collection) puis :

ONISEP (Office National d'Information sur l'éducation et les professions)
environ 160 notices, beaucoup de choses en collections ou périodiques

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITES ET DES ECOLES FRANCAISES (Créé le 20 janv. 1910, cet établissement ne semble plus avoir produit de publication après 1967²¹, même s'il figure encore dans *L'annuaire de l'éducation nationale - 1968*) 8 notices. Le catalogue rétrospectif de la Bibliothèque Nationale de France recense quant à lui 14 notices.

COMITE NATIONAL DE L'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL (La collection de l'INRP, obtenue par dépôt de l'éditeur lui-même semble très complète).

OBSERVATOIRE DES COUTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Organisme créé en 1991. La collection de la bibliothèque semble complète.

BUDGET (renvoi du Ministère des finances) : quelques documents budgétaires épars

²¹ - Source : Catalogue rétrospectif de la Bibliothèque Nationale de France sur cédérom

UNIVERSITE...(sous classement par grandes villes universitaires françaises et étrangères) On trouve sous cette entrée un millier de notices dont une centaine se référant à des documents produits par les établissements d'enseignement supérieur français (on trouve curieusement mêlés aux universités, des entrées pour le CNAM, le Rectorat de Paris...). On peut établir une typologie rapide de ces notices en les distribuant entre une cinquantaine de livrets, annuaires, guides de l'étudiant et une vingtaine de rapport, comptes rendus ou rentrées solennelles qui pourraient, si cela n'a pas été déjà fait, réintégrer les collections décrites plus haut. En dehors de ces grandes masses, on trouve des références à des documents très hétérogènes comme des descriptions de diplômes (2 documents), des plaquettes de présentation de l'université ou des documents réalisés à l'occasion de commémoration ou d'inaugurations (10 documents), deux enquêtes sur le devenir des étudiants, des bouts de collections d'annales, des programmes de cours de vacances ou d'été (2 documents), quatre documents sur la recherche et deux documents présentant des statistiques. La proportion de documents émanant d'universités étrangères ne semble pas non plus négligeable malgré une grande dispersion des collections : 52 universités étrangères sont présentes pour 66 documents. Il s'agit là encore pour beaucoup de livrets, annuaires, programmes de cours ou de rapports d'activité. On trouve également quelques guides disciplinaires, notamment pour les sciences de l'éducation.

Le fichier matières

Le fichier matières des ouvrages entrés à la bibliothèque entre 1950 et 1994 et d'articles de périodiques dépouillés entre 1950 et 1980 est en fait un ensemble de fichiers thématiques au classement systématique présentant une hiérarchie de notions allant du général au particulier. Il faut cependant noter que lors des opérations de désherbage, seul le fichier auteurs et le fichier des périodiques ont été toilettés et que les lecteurs effectuant une recherche par sujet doivent impérativement vérifier la présence du document en consultant le fichier auteur et le fichier des publications en série.

Un index, renvoyant soit à ces grands fichiers, soit à des numéros de tiroirs a été établi. Il a ensuite été enrichi par l'adjonction d'entrées RAMEAU, vocabulaire utilisé à partir de 1995 pour le catalogue informatisé, pour lesquelles on a établi les renvois correspondants dans l'ancien fichier. Cet index, s'il ne permet pas une analyse fine des documents eux même est tout de même intéressant en ce sens qu'il montre quels sont les aspects de l'enseignement supérieur qui ont retenu l'attention des bibliothécaires qui nous ont précédés. On ne peut que s'arrêter là du fait de la présence sans doute non négligeable de notices renvoyant à des documents désherbés et de l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'effectuer un tri rapide et simple des documents administratifs sans dépouiller tous les fichiers notice par notice.

Dans la liste qui suit, les vedettes issues du vocabulaire RAMEAU sont signalées en **CARACTERES GRAS – PETITES MAJUSCULES**. Les entrées issues de l'ancien classement thématique sont signalées en **MAJUSCULE. Minuscule** (en caractères gras) les renvois sont signalés tels qu'ils apparaissent sur les fiches.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ASPECT ECONOMIQUE

Voir fichier :

SCIENCES DE L'EDUCATION. organisation de l'enseignement supérieur **SOE1** (financement)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – FRANCE

Voir fichiers :

SCIENCES DE L'EDUCATION. Histoire de l'enseignement **HE11-14**
SCIENCES DE L'EDUCATION. Organisation de l'enseignement supérieur **SOE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. Organisation

- Histoire de l'enseignement **HE11-12-13**
 - Généralités – principes **SOE 1-1bis-1ter**
 - Facultés **SOE1ter-2**
 - Etudiants : œuvres universitaires **SOE1-1bis-3**
- (vérif)**
- Universités **HE8**
 - Constructions scolaires **SOE4-4bis-5-5bis**
 - Recherche **M15-16**
 - Grandes écoles **SOE6**
 - Grands corps savants, Grands établissements scientifiques et littéraires **SOE7-7bis-8**
 - Enseignement privé supérieur **SOE9**
 - Personnel **SOE9**
- Education physique, organisation **P1-1bis-2-6-8**
 - Statistiques **HE 15-16**
- Réformes **JS.OE1**
 - Enseignement supérieur et éducation permanente **S1-2**
 - Etudes comparées **EDM2**
 - Education dans le monde **R3-4**
 - Education en Europe **EP3**
- Education en Europe **EC**
 - Education en Europe **EDM2**
 - Education en Europe **EDE1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. Pédagogie

- Méthodes **M4**
- Pédagogie des adultes **EP4bis**
- Construction scolaires **M14-15**
- Audiovisuel **MAV1-3-5-6-8**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET ETAT

- SCIENCES DE L'EDUCATION. Organisation de l'enseignement supérieur **SOE1bis**
- SCIENCES DE L'EDUCATION. Education comparées (EC), enseignement supérieur **ED15** (liberté,
- SCIENCES DE L'EDUCATION. Education libertés universitaires)
- SCIENCES DE L'EDUCATION, Réformes **R4-5**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

- Enseignement privé supérieur **SOE7**
- Privé commercial **SOEg**
- Histoire de l'enseignement **TOE4**
- Organisation de l'enseignement privé **HE11ter**
- Organisation de l'enseignement privé **OSP**

Le fichier informatisé

Le fichier informatisé, consultable à la bibliothèque avec le logiciel Loris de la société EVER est encore un peu récent pour enseigner quoi que ce soit de significatif sur la couverture en matière de documentation administrative de l'enseignement supérieur. Actuellement, la majeure partie des notices se référant par une indexation RAMEAU à une université ou une autre signalent des documents du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, organisme très actif et soucieux de voir ses travaux diffusés. Quant aux productions des universités elles-mêmes, on ne repère quasiment que des publications scientifiques type « presses universitaires » ou publiées par des éditeurs privés et donc hors du champ de notre travail.

CONCLUSION

Ainsi donc, on constate que l'enseignement supérieur est loin d'être absent des collections de la bibliothèque de l'INRP. Cependant, les collections de la bibliothèque sont le reflet des difficultés que l'on peut rencontrer à repérer une information souvent éparse et mal signalée. Le traitement qui en est fait est également symptomatique d'une documentation difficile à gérer. Dans les collections signalées dans le catalogue sur fiches, on rencontre en effet un grand nombre d'embryons de notices de regroupement, signalant d'un seul geste plusieurs publications de même nature (des notices de guides ou annuaires d'université, ou de rapports annuels m'ont particulièrement sauté aux yeux), mais entrées au fonds général sous des cotes différentes (donc à des périodes différentes puisque les cotes du fonds général sont attribuées par format et numéro d'entrée) et dont on s'explique mal qu'elles s'arrêtent au bout de deux ou trois années, d'autant qu'il ne semble pas que ces collections aient été intégrées au catalogue des périodiques. On ne repère pas non plus, à travers la couverture chronologique des collections, de campagnes massives de collecte de cette information. Cependant, une étude beaucoup plus précise du fonds devrait être entreprise pour vérifier ce sentiment.

On sent donc bien que cette documentation n'a pas été systématiquement rejetée des collections de la bibliothèque, mais qu'aucun effort suivi de collecte et de traitement n'a été entrepris. Enfin, la facture très hétérogène des fichiers, la normalisation très relative des notices et du choix des accès empêche, sur une longue période, de mener des recherches par des interrogations homogènes et gêne de ce fait la lisibilité des collections. Cette difficulté est rencontrée pour tous les types de recherche, mais pour l'information administrative, où la rigueur dans le traitement des accès auteurs est particulièrement importante, la difficulté semble particulièrement gênante.

LES DOCUMENTS PRODUITS PAR L'UNIVERSITE : LE CAS DE PARIS 1 ²²

INTRODUCTION : L'UNIVERSITE PARIS 1 ET SON ORGANISATION

Accueillant près de 41000 étudiants encadrés par plus d'un millier d'enseignants et environ 700 personnels IATOS, l'université Paris I Panthéon Sorbonne est une des plus grandes universités françaises. Mais comme toutes les universités du centre de Paris, l'université Paris I connaît de graves problèmes d'implantation, puisque le guide de l'étudiant 1997 - 1998 recense 17 implantations différentes, dont certaines en banlieue parisienne. 13 unités de formation et de recherche (UFR) et 10 instituts et centres proposent des diplômes dans les domaines des sciences économiques, des sciences de gestion, des sciences humaines et des sciences juridiques et politiques. En 1994 - 1995, l'université comptait 197 diplômes nationaux et 45 diplômes d'université²³. L'année 1997 - 1998 a été marquée par la réforme des DEUG, licences et maîtrises²⁴, et par la campagne nationale d'habilitation des diplômes alourdie, pour l'université Paris I, par la négociation d'un nouveau contrat quadriennal de développement.

Le service des archives, qui apparaît, dans l'annuaire des personnels IATOS, rattaché au secrétariat général ne semble pas assez actif pour être utile aux chercheurs. Une seule personne y est affectée, ce qui est sans doute insuffisant au regard de l'activité d'un établissement de la taille de l'université. Des problèmes de locaux jouent également un rôle non négligeable : il ne semble disposer que d'un local réduit au Centre Pierre Mendes-France. Aussi, seul le service de la scolarité y dépose des documents (dossiers d'étudiants), mais avec beaucoup de retard, lorsqu'il est certain de ne plus avoir à s'y référer du fait de la difficulté, une fois les documents déposés, de les récupérer. Alors que les services de gestion et d'administration font l'objet de développements importants dans le rapport d'évaluation du comité national d'évaluation²⁵, rien n'est dit des archives, ce qui est sans doute révélateur d'un

²² - Sources : Ont été utilisés notamment tous les documents collectés auprès des services de l'Université, et

- COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. - L'université de Paris 1 Panthéon - Sorbonne : rapport d'évaluation. - Juin 1995. - Paris : CNE, 1995. - 258 p.

²³ - Pour plus de détails sur la répartition par cycles de ces diplômes, voir : COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. - L'université de Paris 1 Panthéon - Sorbonne : rapport d'évaluation. - Juin 1995. - Paris : CNE, 1995. - p. 61.

²⁴ - Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *Journal Officiel* du 15 avril 1997

²⁵ - COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. - L'université de Paris 1 Panthéon - Sorbonne : rapport d'évaluation. - Juin 1995. - Paris : CNE, 1995. - p. 44 à 64 (partie Gestion et organisation).

problème lié à la visibilité du service, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur de l'université. Par ailleurs, l'université ne dispose plus de centre de documentation depuis quelques années. C'est le service 'élections, conseils, commissions, contentieux' qui se charge de mettre à disposition des agents une documentation minimale constituée par le *Journal officiel*, le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* et le *Recueil des Lois et règlements*.

Enfin, on pourrait s'attendre à trouver des collections intéressantes au sein du premier organisme documentaire de l'université, le Service commun de documentation (SCD). De fait, la BU de Paris 1 ne paraît pas s'être intéressé à la production administrative de son université. Il est tout à fait possible cependant, que des collections soient présentes dans l'une ou l'autre des nombreuses bibliothèques d'UFR, de laboratoire ou d'institut de l'université²⁶. Cependant l'absence de catalogue commun ne permet pas de s'en assurer et, dans l'effort de recensement et de description des collections de ces bibliothèques, la documentation administrative n'est pas apparue comme une priorité.

ANALYSE DES DOCUMENTS

A l'occasion de cette étude, une campagne de collecte systématique de l'information produite par l'université Paris I a été entreprise à l'issue de laquelle on peut établir une typologie des productions de l'université. Je propose donc de distinguer : les publications à caractère pédagogique en direction des étudiants (guides de l'étudiant, précis des diplômes, guides d'UFR) ; les publications issues de l'activité administrative (pour la différencier de l'activité pédagogique) de l'université (on y trouvera des documents aussi divers que le contrat de développement, l'annuaire des personnels IATOS ou le journal interne, le rapport d'activité de tel ou tel service) ; enfin, un troisième type de documents, concerne toute une production liée à la recherche, mais ne faisant pas l'objet de publications ou de signalement. on pensera surtout à une étude de cohorte d'étudiants réalisée par un institut de l'université dans le cadre d'une recherche n'ayant pas fait l'objet d'une publication mais utilisé par différents services de l'université et diffusé, à la demande, à l'extérieur de l'établissement ; on pensera également aux 'notes d'habilitation', documents rédigés par les candidats à l'habilitation à diriger des recherches, qui, comme les mémoires de maîtrise, ne font pas l'objet du même dispositif de signalement et de dépôt que les thèses. Dans cette optique, on distingue un certain nombre de services producteurs : Le SODIP (Service d'orientation et de documentation et d'insertion professionnelle), le service de la communication, les différentes UFR et les autres services administratifs de l'université, chacun publiant tour à tour tel ou tel type de document.

Les documents pédagogiques en direction des étudiants

Outre les publications du SODIP que nous détaillerons, chaque UFR diffuse elle-même une information sur les enseignements qu'elle propose.

²⁶ - Le rapport d'activité 1996 du service commun de documentation recense 81 unités documentaires à l'université, hors bibliothèque universitaire proprement dite.

Le SODIP

Le SODIP (Service d'orientation et de documentation et d'insertion professionnelle) est le service commun universitaire d'information et d'orientation de l'université de Paris I, prévu par le Décret n° 86-195 du 6 février 1986. Il oriente ses actions dans trois directions :

- Information sur l'université Paris I, sur l'enseignement supérieur en France et à l'étranger. Il dispose pour cela d'un centre de documentation.
- orientation des étudiants (centre de documentation et deux conseillères d'orientation)
- aide à l'insertion professionnelle :
 - aux étudiants de Paris I
 - documentation
 - séances d'information animées par deux conseillers à l'insertion professionnelle
 - entretiens individuels
 - aux anciens étudiants de Paris I (échec en premier cycle) : action pilote « action étudiants » en collaboration avec la mission locale « soleil » du 13ème arrondissement de Paris).

Ses publications

Le SODIP édite trois documents principaux :

- le Guide de l'étudiant . Document très peu volumineux (95 p.), il donne des informations d'ordre administratif (liste des composantes de l'université, composition des différents conseils, adresses des secrétariats, lieux d'enseignement, procédures d'inscription...) Il est très peu explicite sur le contenu même des diplômes. Pour chaque UFR on trouve une liste des diplômes préparés sans plus de précision sauf pour les 3ème cycles, pour lesquels, bien souvent figure le nom du professeur responsable de la formation.
- Les Fiches diplômes : réalisées par les UFR à partir d'un questionnaire standard, elles précisent, pour chaque diplôme (2 p. par diplôme), l'UFR de rattachement, l'adresse du secrétariat concerné (tel. et heures d'ouverture), le nom et l'adresse du responsable de la formation, Les autres UFR éventuellement concernées, le lieu des enseignements, les objectifs de la formation, les conditions d'admission, le public concerné (étudiants, salariés), les effectifs, les possibilités de poursuite d'étude, les débouchés professionnels, les modalités d'organisation (volume horaire, contrôle des connaissances), le taux de réussite, les conventions avec des organismes extérieurs. Au verso, on trouve un tableau précisant, pour chaque module ou U.V. (Unité de valeur) s'il s'agit de cours semestriels ou annuels, s'ils sont ou non accompagnés de TD (travaux dirigés) semestriels ou annuel ainsi que le volume horaire.

Ces fiches diplômes étant principalement renseignées par les UFR, on y trouve quelques incohérences : certaines fiches sont incomplètes, ou encore erronées, du fait d'un manque d'attention des UFR, qui ne voient pas toujours l'utilité d'un tel travail. Par exemple, on est surpris de voir que les possibilités de poursuite d'études après un DEUG sciences humaines et sociales mention philosophie, se réduisent à passer les concours administratifs de catégorie B alors même qu'existent une licence et une maîtrise de philosophie à Paris I.

Conçues pour être distribuées dans les salons de l'étudiant à l'unité, fiche par fiche, elles ont tout de même fait l'objet de l'édition d'un précis les regroupant par cycles, diffusé principalement aux autres Services Communs universitaires d'information et d'orientation. Mis à jour en octobre 1997, ce précis sera réactualisé en juin 1998 pour tenir compte des changements issus de la campagne d'habilitation.

- Les fiches filières proposent une vision de type 'filière' de tous les diplômes proposés à Paris I. Pour chaque filière, est éditée une fiche 'premier cycle', donnant la liste des diplômes de tous cycles accompagnée d'une description plus précise du DEUG, et une fiche plus complète qui donne le contenu de tous les diplômes de la filière. Ces fiches ont été également conçues pour une diffusion dans les salons fiches par fiches. Cependant, elles font l'objet d'un envoi groupé aux autres SCUIO, sous une jaquette couleur réalisé pour le SODIP par le Service de la communication et reprenant les grandes lignes d'une présentation de l'Université.

Mais ces descriptifs, que ce soit dans l'une ou l'autre des publications restent très formels. Par exemple, pour le DEUG de Philosophie, si l'on sait que l'on fera tant d'heures de philosophie générale et tant d'heures d'histoire de la philosophie, on n'en sait pas plus sur le contenu réel des enseignements : va-t-on parler du désir, de l'imagination, ou d'autre chose en philosophie générale ? Quels auteurs sont au programme de l'histoire de la philosophie ? Platon, Descartes, Spinoza, Nietzsche, Heidegger ...? En tout état de cause, ces documents semblent assez insuffisants pour se faire une idée exacte de ce qui est enseigné à l'université.

Nous reprendrons à notre compte le constat établi par le Comité national d'Evaluation dans son rapport d'évaluation de l'université Paris I²⁷ à propos de l'action d'information du SODIP, même si les publications décrites ont évolué :

"Les publications récentes du SODIP (en particulier le Guide Agenda 1993 – 1994 de l'université de Paris I) témoignent d'un premier souci : aider l'étudiant à se repérer dans le monde complexe de l'université en lui fournissant pour chaque UFR, Institut ou Département, des indications précises sur leur localisation et les lieux d'enseignement, selon les cycles. De même, figurent dans ce guide l'adresse et le téléphone des secrétariats pertinents et la liste des diplômes délivrés dans chaque UFR ou institut. La présentation générale de Paris I est bien faite et claire.

Quand on en vient à la présentation détaillée, UFR par UFR, diplôme par diplôme, des exigences d'entrée, des contenus, des horaires, des modalités de contrôle des connaissances, la qualité de l'information et son degré d'actualité sont beaucoup moins satisfaisants. Les efforts du SODIP ne sont pas en cause, mais il est clair que la qualité de ses prestations dépend, non seulement de l'importance limitée de ses effectifs, mais surtout du degré de coopération des UFR et instituts, seuls détenteurs de l'information de base."

La production des UFR

Pour compléter les informations sur les enseignements collectées auprès du SODIP, il apparaît donc nécessaire de retrouver tout ce qui est publié par les UFR.

²⁷ - COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. – L'université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne : rapport d'évaluation. – Juin 1995. – Paris : CNE, 1995. – p. 41-42 (sur le SODIP)

La collecte entreprise a permis de réunir environ 80 documents – on ne parle ici que des documents type 'guides de l'étudiant' - obtenus auprès d'une quarantaine de services différents, soit par des visites (secrétariats du centre Pierre Mendès France, à la Sorbonne, aux centres Panthéon et Cujas), soit par téléphone (centres de la banlieue parisienne, centres éloignés du 5^{ème} arrondissement et secrétariat peu ouverts des autres centres). Aucune normalisation, ni de politique éditoriale, ni de forme, ni de contenu ne les réunit. Chaque UFR a sa propre politique : production d'un seul document pour toute l'UFR (c'est le cas notamment, de l'UFR 11, science politique), documents par cycles, et, pour les troisième cycles et les diplômes un peu particuliers (licence et maîtrise de logique de l'UFR de philosophie, maîtrises dites 'intégrées' de l'UFR 07, études internationales et européennes), des fascicules par diplômes. Mais, même pour une même UFR, on ne constate pas nécessairement une grande homogénéité des publications.

Ainsi, on peut constater que l'UFR d'économie manifeste un souci important d'information de tous ses étudiants, du premier au troisième cycle. Malgré tout, il n'existe aucune unité entre les publications concernant chacun des cycles. Ainsi, pour le premier cycle, le secrétariat a pu me fournir des fiches très complètes, agrafées par année de DEUG, sur les contenus des cours : titre du cours, nom des enseignants, parfois court résumé, toujours plan du cours. Pour le second cycle, un *guide de l'étudiant deuxième cycle 1996-1997* a été édité reprenant le même type d'informations. Il n'a visiblement pas été reconduit pour l'année 1997-1998. Pour les troisièmes cycles (13 DEA et 8 DESS), le secrétariat du troisième cycle m'a remis une liste des diplômés de troisième cycle de l'UFR et 17 plaquettes correspondantes. Là encore, ces plaquettes, de présentation très inégale (de la page dactylographiée en format A4 à la plaquette cartonnée de 8 p. sur papier glacé), ont un contenu très variable. On y trouve tout de même presque toujours une liste des enseignements, accompagnée le plus souvent du nom des enseignants, d'un résumé ou d'un plan, et une présentation générale de la formation plus ou moins précise (visées professionnelles, organisation pédagogique, conditions d'accès, modalité de contrôle des connaissances...).

Presque toutes les autres UFR ont leurs publications propres souvent par cycles à l'exception de quelques unes. Toutes ces publications sont très hétérogènes. Les informations qu'on y trouve complètent bien souvent celles publiées par le SODIP sur les contenus des enseignements, le corps professoral. On s'aperçoit, à l'analyse de tous ces documents que, s'ils présentent nécessairement des informations redondantes, ils n'en sont pas moins complémentaires. Le SODIP, service commun de l'université ne peut plus (il le faisait il y a quelques années), dispenser une information très complète sur chaque filière et chaque diplôme. Il présente l'information minimum, homogène sur tous les enseignements, ce qui lui permet d'alléger les opérations annuelles de mises à jour et donc de réduire ses coûts. Les UFR ont quant-à-elles un souci de précision dans l'information qu'elles délivrent à leurs étudiants. Qu'elles informent par voie d'affiches ou par la publication d'un ou de plusieurs fascicules, elles seront beaucoup plus précises, plus proches des réalités des enseignements et des besoins des étudiants.

C'est sans doute ce souci de proximité qui pousse la majorité des secrétariats généraux d'UFR à laisser les publications à l'intention des étudiants à l'initiative des secrétariats de cycles ou de diplômes. Aussi, toutes ces publications sont-elles très hétérogènes. Le premier constat porte sur la grande différence de traitement de l'information entre les différents cycles : est-ce du fait de la masse de personnes à informer, d'un quelconque désintérêt des universitaires pour une partie de l'enseignement supérieur dont on dit qu'elle tend à se secondariser ? Toujours est-il

que les publications en direction des étudiants de DEUG sont, pour la plupart de présentation très pauvre. Même lorsque, comme c'est le cas de l'UFR 02, l'information est très complète, il ne s'agit que de liasses de feuilles plus ou moins bien agrafées, aux présentations diverses. Mais certaines UFR ne produisent aucun document, et ne communiquent que par voie d'affiche (les UFR juridiques notamment). D'autres encore, publient un document, mais très pauvre. L'UFR de philosophie, par exemple, s'il manifeste une grande sollicitude pour les étudiants préparant le CAPES et l'agrégation, au point de leur distribuer un véritable vademecum des concours, semble se désintéresser particulièrement de ses étudiants de DEUG : les brochures diffusées, malgré leur volume ne comportent quasiment aucune information sur les cours de philosophie proprement dits, mais reprennent, dans leur intégralité, les données diffusées par les autres UFR où les étudiants doivent choisir des matières à option.

Les documents administratifs

Dans la typologie esquissée plus haut, nous avons qualifié de documents administratifs tous les documents produits par l'administration dans le cadre d'une activité plus gestionnaire ou administrative que pédagogique.

La documentation organique

Un certain nombre de documents peuvent être prévus par l'activité même de l'organisme considéré. Si les universités, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne sont pas tenues à la rédaction d'un rapport annuel, elles ont tout de même quelques comptes à rendre auprès de leur administration de tutelle. S'il ne s'agit pas ici d'examiner tous les documents produits par l'université en direction des tutelles pour rendre compte de son activité, nous avons cependant tenté de repérer les documents qui nous paraissent les plus importants.

Les statuts sont bien évidemment le premier document important de cette nature. Leur diffusion à l'extérieur de l'université ne semble poser aucun problème. Cependant, il semble qu'une partie de l'information qu'ils contiennent ne soit plus à jour, sans que, pour autant, la réunion de la commission des statuts ne soit prévue.

Cette année, l'université de Paris I était en cours de discussion du contrat quadriennal de développement de l'université, à l'occasion duquel sont également revues systématiquement les habilitations des diplômés. La possibilité, pour les universités, établissements autonomes, de prendre des engagements contractuels avec l'Etat afin de bénéficier de moyens nouveaux était prévue dès la Loi de 1984²⁸. Une circulaire de 1989²⁹ est venue en préciser le contenu :

"La contractualisation portera sur l'ensemble des activités de l'établissement, formation initiale, mais aussi formation continue, formation des enseignants, documentation, relations internationales, nouvelles formes d'enseignement". Parmi les documents demandés par le ministère pour l'instruction de ces contrats, on notera plus particulièrement

"2° Une déclaration de la politique de développement de l'établissement (autoévaluation de ses forces et faiblesses, grands axes de développement et de restructuration). (...). Il s'agit d'un document extrêmement important, qui implique une réflexion approfondie au sein de l'établissement et qui doit pouvoir servir de présentation externe.

3° Une définition des projets de l'établissement", etc...

Suite à plusieurs appels téléphoniques, après avoir rencontré diverses personnes, un rendez-vous avec une personne chargée de mission auprès du secrétaire général de l'Université, m'a permis d'obtenir d'une part, le projet d'établissement, d'autre part le contrat 1994 - 1997 et son bilan. Il ne semble pas que ces documents soient confidentiels. Cependant, la diffusion en reste - sans doute

²⁸ - Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, *Journal officiel* du 27 janvier 1984

²⁹ - Circulaire n° 89-079 du 24 mars 1989, *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 13 du 30 mars 1989

volontairement - restreinte. Ces trois documents (contrat, bilan et projet d'établissement) me paraissent cependant des documents tout à fait centraux pour qui cherche de l'information sur l'Université et son activité. Prospectifs (le projet d'établissement), contractuels ou évaluatifs (le bilan), ils mettent en évidence les grandes questions qui agitent l'université à un moment de son activité, alors même qu'aucune obligation ne pousse les universités à produire un rapport d'activité. Pour l'INRP, ces documents pourraient bien constituer la suite de la collection de rapports et de rentrées solennelles décrite plus haut.

L'activité de recherche faisait jusqu'à présent à Paris 1 l'objet d'un contrat négocié à des dates différentes du contrat de développement. A partir du nouveau contrat de développement, les dates coïncideront, le contrat de recherche étant intégré dans le contrat de développement dont il constitue un volet spécifique. A l'Université Paris 1, le nombre de laboratoires, d'instituts et d'écoles doctorales impliqués est tel que le contrat n'est en fait qu'une liste des laboratoires et instituts concernés, chacun ayant rédigé pour son compte un rapport d'activité, transmis au conseil scientifique. Au conseil scientifique, des rapporteurs examinent chacun de ces documents, et ne sont en fait discutés que les cas posant problème. Une déclaration de politique générale, qui ne fait pas partie du document contractuel lui-même est cependant annexée au dossier d'instruction. On a pu obtenir assez facilement les documents suivants :

- Pour le contrat de 1992 : le texte des deux avenants (avenant à mi-parcours et prolongation pour 1996 - 1997) ainsi que la déclaration de politique de recherche de l'examen à mi-parcours.
- Pour le contrat en cours de discussion : la déclaration de politique générale, les procès-verbaux des séances du conseil scientifique qui lui étaient consacrées (16 juin et 13 octobre 1997), quatre documents présentant l'avis du conseil scientifique sur les demandes des unités de recherche (liste des unités demandant la reconnaissance du CNRS ; Unités demandant le statut d'UPRES ; programmes pluriformations ; études doctorales).

Vraisemblablement à cause du nombre de laboratoire et donc du volume de la documentation ainsi produite, personne ne m'a proposé les rapports d'activité que sont tenus de fournir régulièrement les laboratoires contractant avec le ministère ou le CNRS. Ces rapports d'activité, pour la partie recherche paraissent pourtant être une source d'information très importante (recherches en cours et achevées, bibliographies, analyse de la visibilité des activités de l'unité³⁰...)

Enfin, la réforme d'avril 1997³¹ prévoit que

"Le président de l'université ou le chef de l'établissement publie chaque année les objectifs de chaque formation, tels qu'ils ont été fixés par les instances compétentes, ainsi que le nom de l'enseignant ou de l'enseignant-chercheur qui en est responsable.

³⁰ - Ces remarques sont issues de l'examen du rapport d'activité de la seule unité de recherche associée au CNRS de l'INRP, le Service d'histoire de l'éducation : INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE, SERVICE D'HISTOIRE DE L'EDUCATION. *Rapport scientifique, 1992 - 1994 : suivi d'indicateurs de bilan* / Service d'histoire de l'éducation, Unité de recherche associée au CNRS, URA 1397 ; [publié par l'] Institut national de recherche pédagogique [et le] Centre national de la recherche scientifique, Département des sciences de l'homme et de la Société. - Paris : INRP, 1994. - 107 p.

³¹ - Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *Journal Officiel* du 15 avril 1997, art. 8 (c'est nous qui soulignons).

Ce document comporte également pour chaque DEUG ou mention de DEUG les possibilités de réorientation organisées par l'établissement et précisées dans l'habilitation du diplôme.

Un rapport annuel sur le fonctionnement de chaque formation est établi par le responsable et remis aux instances compétentes de l'établissement."

Les différents contacts pris à l'occasion de cette collecte de documents n'ont pas permis de savoir si un tel document était produit ou non, à qui il était généralement adressé. La réforme est sans doute un peu jeune pour avoir été mise en place jusque dans ces moindres détails.

En outre, il semble qu'un certain nombre de services rédigent et diffusent un rapport d'activité :

- Le SCIPRE, service commun informatique pour la recherche et l'enseignement produit un rapport d'activité, portant sur son activité depuis 1992, qu'il diffuse également sur Internet³².
- Le service commun de la documentation produit, depuis 1994, un rapport d'activité, soumis au conseil de la documentation, prévu dans les textes régissant les services communs de la documentation et qui fait l'objet d'une large diffusion (à la demande).
- Le centre audiovisuel d'études juridiques rédige un rapport qu'il ne diffuse pas en l'espèce, mais qu'il soumet au conseil d'administration.
- *Le rapport d'activité : années 1996 – 1997 / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Service orientation documentation insertion professionnelle. – Octobre 1997. – 13 p.* Ce rapport, prévu par le Décret du 6 février 1986³³, fait le point sur toute l'activité du service pendant une année universitaire. Il reprend partiellement un document élaboré par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle qui déploie ses activités au sein du SODIP.

L'importance de ces rapports d'activité, en l'absence d'un rapport global de l'université ne saurait nous échapper, surtout lorsqu'il s'agit de composantes présentant des spécificités pédagogiques aussi marquées que le Centre d'Éducation permanente ou le Centre audiovisuel d'Études juridiques des universités de Paris. Cependant, on note une grande diversité dans l'importance qui leur est donnée par les services eux-mêmes et donc dans la diffusion qu'ils en font. Certains, ayant peut-être plus à montrer que d'autres, en font de véritables outils de communication sur leur activité et le diffusent largement (le SCIPRE, le SCD). D'autres, plus frileux ?, n'y voient peut-être qu'un exercice formel demandé par la tutelle et un outil de contrôle plus que de promotion de leur activité.

La communication de l'Université

L'université dispose, en plus du service commun universitaire d'information et d'orientation, d'un service Information et communication directement rattaché à la présidence et chargé de la communication externe et interne de l'université et donc

³² - à l'adresse suivante : <http://www.univ-paris1.fr/services.html>

³³ - Décret n° 86-195 du 6 février 1986 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'information professionnelle des étudiants, art. 2, 4°, *Journal officiel* du 12 février 1986

de publier un certain nombre de documents :

- Bulletin d'information interne :

Flash-Info (pas d'ISSN)

périodicité : ~ toutes les 6 semaines (dont 1 sur deux paraît dans le journal interne)

tirage : 2000 ex

diffusion : personnels enseignants et administratifs, associations étudiantes

- Journal interne :

Panthéon Sorbonne : le journal de Paris I, ISSN 1148-3148

périodicité : 3 livraisons / an : chaque fin de trimestre universitaire i.e. : décembre, mars, juin.

Chaque livraison comprend un n° de Flash-Info.

tirage : 2500 ex dont 100 sans agrafage central pour diffusion de parties (dossier central, articles sur les composantes)

diffusion : personnels enseignants et administratifs, associations étudiantes, anciens enseignants, professeurs honoraires et autres universités françaises, administrations de tutelle (ministère, rectorat), certaines collectivités locales (Paris), médias.

- Ouvrage sur les 25 ans des universités parisiennes (co-édité par les 8 universités de Paris intra-muros) diffusion restreinte sur demande de la présidence. *N'ayant pas pu en obtenir d'exemplaire, je suis dans l'impossibilité de fournir une description bibliographique complète de l'ouvrage. Ni la bibliothèque de l'INRP, ni la bibliothèque Nationale de France ne semblent avoir reçu ce document qu'on ne peut obtenir qu'auprès du Président de l'université.*

- *Personnels IATOS : annuaire 1996 - 1997* complété par mise à jour dans le Flash-Info de mars 1997. Une seconde mise à jour sera livrée en janvier 1998 avant une réédition complète pour la rentrée 1998 - 1999 (beaucoup de déménagements en cours).

- Plaquette (4 p.) 'abstract' de l'annuaire des personnels IATOS

- plaquette commémorative de la *cérémonie officielle de remise des insignes de docteur honoris causa à Nelson Mandela, président d'Afrique du sud : La Sorbonne, Paris, le 15 juillet 1996* / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. - Paris : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1996. - 59 p. ; 21 cm.

- Plaquette (triptyque 21 cm) réalisée à la demande des services sportifs

- Plaquette (triptyque 21 cm) réalisée pour le service vie étudiante.

Enfin, un certain nombre de documents sont en préparation :

- un annuaire des enseignants.

- une brochure (24 p.) sur Paris I comportant, en encart détachable la liste des diplômes préparés à l'université.

Est également en préparation une charte graphique pour tous les produits de l'université (y compris les produits que ne maîtrise pas le service communication).

Aucun de ces documents ne figure déjà dans les collections de la bibliothèque.

Enfin, l'université dispose d'un site Internet³⁴. Sans doute maillon essentiel de la politique de communication de l'université, il est géré par le SCIPRE. Les informations qu'il diffuse sont de trois ordres : repérage dans les différentes implantations de l'Université (accès par les transports en commun, plan des bâtiments, ...), annuaire de la recherche, description des filières et diplômes de Paris 1, les pages des composantes, services communs et bibliothèques, autres serveurs de l'université, sites hébergés, documents divers. Un certain nombre de documents que nous avons décrit sont repris sur ce site : l'Annuaire de la recherche, les fiches diplômes du SODIP, le rapport d'activité du SCIPRE. Comme dans les publications décrites plus haut, une grande autonomie est laissée aux composantes, centres de recherche et services de l'université pour délivrer elles-mêmes leurs informations (parties "les pages des composantes, des centres de recherche et des filières, services communs et bibliothèques, autres serveurs de l'université..."), ce qui renforce notre sentiment d'absence de contrôle global de l'information délivrée par l'université en général. En outre, si les informations disponibles sur le réseau Internet sont absolument incontournables, il ne faut pas oublier que rien ne garantit leur pérennité : sur Internet, bien souvent, l'information (à jour) chasse l'information (obsolète, mais intéressante à un titre historique). Il est à remarquer à ce propos que le rapport d'activité du SCIPRE, disponible dans sa dernière livraison, l'est aussi pour les années antérieures (depuis 1992 - 1993).

Les autres documents

Un certain nombre de documents enfin peuvent s'apparenter à des publications de valorisation de la recherche, quand bien même ils ne seraient pas diffusés par les voies normales (presses universitaires, éditeurs privés ou dispositif national de signalement des thèses).

Parmi ces documents on peut classer :

- L'annuaire de la recherche :

Annuaire de la recherche 1997 / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ; [réalisé par le service de la recherche et des publications de l'université Paris I en collaboration avec le Service informatique pour la recherche et l'enseignement (SCIPRE)] ; pref. De Pierre-Yves Hénin, vice-président du conseil scientifique de l'Université Paris I. – Paris : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1997. – 461 p. ; 30 cm.

Conçu comme un outil de promotion de la recherche à l'université de Paris 1, ce document présente les écoles doctorales (1 à 2 p. par école), les centres de recherche (classement disciplinaire) et les DEA (classement par UFR ou institut responsable). Le document provisoire reprenait également la liste des centres de documentation rattachés à tel ou tel laboratoire, école doctorale ou centre de recherche. Il est diffusé assez largement au Ministère, au CNRS, aux laboratoires qui le demandent, voire aux étudiants eux-mêmes.

- L'annuaire des DEA de sciences politiques :

Annuaire des mémoires de diplômes d'études approfondies – DEA (1995 / 1996) et des thèses de doctorat (sept. 1995 – janv. 1997) Science Politique. N° 0 / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Département de science politique ; avant propos de Jean-Claude Colliard, directeur du département de science politique. – Paris : Université

³⁴ - <http://www.univ-paris1.fr>

Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1997. – 58 p. ; 21 cm.

Réalisé à l'initiative de deux étudiantes de troisième cycle de l'UFR science politique, ce document a essentiellement un but de communication., de valorisation des recherches menées dans le département et répond au souci des étudiants de voir reconnaître leur travail par des employeurs potentiels. La première partie recense, par DEA (dont il est fait une courte présentation) les mémoires de DEA soutenus (signalés par leurs auteurs) pendant l'année universitaire 1995 – 1996 selon la grille suivante : nom et coordonnées de l'auteur, titre, date de soutenance, format, nom du directeur, mots clés, objet d'étude, sources utilisées, prolongement, résumé de l'auteur. La seconde partie recense les thèses soutenues dans le cadre de l'école doctorale de science politique

- Une enquête, réalisée par Mme Lamy, chercheur de l'institut de démographie de l'université Paris 1, intitulée *Le premier et second cycle dans les filières juridiques et économique* peut également rentrer dans cette catégorie de documents. Cette enquête ne fait pas l'objet d'une publication à caractère commercial. Elle est cependant largement diffusée, à la demande, et est utilisée par différents services de l'université, dont le SODIP, où nous avons pu la repérer. Il s'agit d'un suivi de cohorte d'étudiants arrivés à l'université en première année de DEUG dans les filières juridiques et économiques depuis 1987. Elle devrait être complétée par une publication sur les autres filières (sciences humaines). Cette étude s'inscrit en fait dans un dispositif informel d'observation des résultats et de l'insertion professionnelle. L'université a mis en place, auprès du Secrétaire général et du Vice-président, un « observatoire des résultats », cosignataire de l'enquête mentionnée plus haut. Cet observatoire, qui n'a pas l'existence matérielle d'un service permet à l'université de recevoir des crédits de l'administration centrale pour mettre en place ou aider des enquêtes relatives aux résultats et à l'insertion des étudiants en s'appuyant sur un certain nombre de personnalités, comme Mme Lamy, en complément des enquêtes réalisées par l'administration et le CEREQ. Le caractère un peu diffus de cet observatoire ne permet pas de bien suivre ses productions, aussi intéressantes qu'elles puissent paraître pour la recherche en éducation. En tout état de cause, il semble que la majorité des travaux réalisés dans ce cadre soient disponibles ou publiés par le ministère lui-même ou le CEREQ.

Enfin, on mentionnera les notes d'habilitation à diriger des recherches, documents réalisés, à la place du doctorat d'Etat supprimé par l'arrêté du 5 juillet 1984, par les candidats au poste de professeur d'université. Ces notes, rédigées par des chercheurs confirmés présentent une synthèse des travaux de recherche du candidat et sont accompagnées d'une bibliographie - à jour - de ses travaux. Si l'INRP ne peut et ne souhaite prétendre centraliser toutes les notes produites dans toutes les universités françaises, il serait cependant important de tenter d'obtenir celles qui concernent les chercheurs en éducation (au moins les synthèses). L'université Paris 1 à ce titre n'est pas un exemple pour notre propos. Il semblerait qu'un projet de signalement et de dépôt analogue au dispositif mis en place pour les thèses soit en cours d'examen au ministère. Les mémoires de maîtrise posent le même type de problème. Cependant, la masse que peuvent représenter ces documents, même réduits au seul champ de la recherche en sciences de l'éducation (et encore, on peut supposer que certains travaux de disciplines comme l'histoire ou même la démographie, ou l'histoire des sciences... rentrent tout à fait dans le champ de la recherche en éducation au sens large), les types de problèmes, très spécifiques qu'il peuvent poser nécessiteraient un projet en lui-même, axé plus directement sur la valorisation de la recherche.

LA PLACE DE CES DOCUMENTS A LA BIBLIOTHEQUE DE L'INRP

DES DOCUMENTS DIFFICILES A TROUVER

Difficiles à collecter, ces documents sont également difficiles à localiser dans un quelconque organisme documentaire ou d'archives. Un rapide tour d'horizon des centres documentaires consacrés à l'enseignement supérieur, base d'un carnet d'adresses amené à s'étoffer, paraît nécessaire avant de proposer des solutions propres à la bibliothèque de l'INRP.

Les archives

Alors que les archives de l'université elle-même sont, comme nous l'avons vu, quelque peu défaillantes, les archives du rectorat de Paris, auxquelles doivent être déposées les archives des établissements parisiens, confirment l'absence de politique d'archivage satisfaisante à l'université de Paris 1.

L'état signalétique des versements effectués au centre des archives contemporaines de Fontainebleau³⁵ montre que l'université de Paris 1 n'a versé que des copies d'examens émanant du service de la scolarité pour les dates 1969 à 1990. Seules six des 13 universités parisiennes créées après 1968 ont versé des documents, au contenu et à la masse tout à fait variables.

Cependant, le rectorat semble quant à lui être beaucoup plus sensibilisé au problème des archives et dans ce même document, la partie enseignement supérieur des versements du rectorat mentionne des états qui paraissent très complets. On relève des collections de documents relatifs aux « conseils d'université et d'UER : élections, séances » (1968-1979), ou encore à la « gestion générale des universités » (1955-1977) et enfin, aux « établissements supérieur : budget, conseils d'administration » (1970-1991). Par ailleurs, le service du rectorat chargé de représenter le recteur aux conseils d'administration des universités parisiennes, confirme son souci de voir un certain nombre de documents conservés : actuellement, sont systématiquement archivés, pour le compte du rectorat et au service des archives du rectorat avant de partir vers Fontainebleau, les dossiers complets de chaque séance de conseil d'administration élaborés pour l'information du Recteur, contenant notamment le procès-verbal de la séance et le compte rendu qui en est fait par les services rectoraux. En revanche, on ne trouve aucune trace des guides de l'étudiant et des rapports annuels des universités, que, pourtant, une circulaire de 1970³⁶ demande aux recteurs de déposer. Cependant, l'état mentionné ne permet pas, comme il est indiqué dans le préambule, de se faire une idée très précise

³⁵ - RECTORAT DE PARIS. Service des archives. - Etat signalétique des versements effectués au centre des archives contemporaines de Fontainebleau arrêté au 21 avril 1997. - Paris : service des archives du rectorat de Paris, [1997]. - 17 p.

³⁶ - Circulaire n° 70-215 du 28 avril 1970, *Bulletin Officiel de l'Education nationale* n° 20, du 14 mai 1970

du contenu des versements énumérés.

Autres organismes documentaires

Les centres de documentation que nous avons pu interroger traitent rarement la documentation produite par les établissements, ou, lorsqu'ils le font, ne la conservent pas.

Le SODIP, nous l'avons vu, collecte systématiquement les documents produits par les UFR. Si les documentalistes tentent de conserver les productions du service lui-même, cette initiative ne semble reposer que sur leur bonne volonté, et se trouve donc à la merci d'un déménagement ou d'un changement de personne. Divers contacts pris lors d'un salon de l'étudiant au mois de décembre avec d'autres responsables de SCUIO parisiens peuvent faire craindre que cette situation ne soit pas propre à Paris 1. On comprendra alors aisément qu'il ne peut être question pour ces services de conserver également toute la production des UFR.

A un niveau plus global, l'ONISEP collecte également la documentation produite par les SCUIO, mais ne semble pas aller au delà, documentation qui lui sert de base pour réaliser ses brochures. Si l'ONISEP conserve un témoin de chacune de ses propres productions, il ne se charge en aucun cas d'archiver et de conserver les documents primaires de son activité. Du reste, les archives de l'édition de l'ONISEP ne sont pas largement ouvertes au public.

D'autres centres de documentation se préoccupent de questions relatives à l'enseignement supérieur. On pensera notamment au Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE) ainsi qu'au centre de documentation de la maison des universités, qui abrite notamment la Conférence des Présidents d'Université et l'agence de modernisation des universités.

Le centre de documentation du CNE, par exemple, a pris la peine d'envoyer un mailing à tous les services de communication des universités françaises afin de se faire envoyer leur production, essentiellement des journaux internes. Utilisés essentiellement pour alimenter une revue de presse, ils ne sont pas conservés au delà d'un ou deux ans.

En revanche, le centre de documentation de la maison des universités semble plus soucieux de la documentation produite par les universités. De création récente, son fonds n'est pas encore bien fixé, mais une lettre a été envoyée à tous les membres de la Conférence des Présidents d'Université leur demandant de faire parvenir les projets d'établissement liés aux contrats de développement. Un certain nombre d'universités semblent avoir répondu, mais une seconde lettre a dû être envoyée, qui n'a pas permis de combler tous les manques. Le centre est actuellement trop récent pour qu'on puisse préjuger de ses capacités à conserver cette documentation sur le long terme.

Enfin, au niveau international, l'association internationale des universités, fondée en 1950 sous l'égide de l'UNESCO qui lui a transféré les activités du Bureau International des Universités fondé un an plus tôt, dispose d'un centre d'information sur l'enseignement supérieur qui « collecte, révise et met à jour les informations sur les différents systèmes d'enseignement supérieur, les politiques d'éducation, les

institutions universitaires, les programmes d'étude, et les diplômes »³⁷. Ce centre reçoit donc de toutes les universités membres les informations nécessaires à ses activités (essentiellement des guides d'étudiants et des journaux internes). Cependant, le critère de pertinence, de fraîcheur de l'information est central par rapport à ses missions et ne permet pas d'envisager une conservation des documents ainsi collectés au delà de deux à trois ans.

Les bibliothèques universitaires

Si nous avons pu voir que la bibliothèque universitaire de Paris 1 ne possédait aucune collection de type administratif, il ne paraît pas que cette situation soit la règle. Un rapide examen des collections de guides de l'étudiant signalées dans le Catalogue Collectif National des Publications en Séries (CCN), permet de s'assurer de la présence de nombreuses collections dans les bibliothèques universitaires françaises. Certaines semblent même posséder quelques trésors. Une simple interrogation sur les mots du titre "guide" et "étudiant" (interrogation qui mériterait d'être complétée), permet de retrouver une centaine de titres. Cependant, un examen un peu plus attentif des localisations de quelques uns de ces titres permet de remarquer :

- Un nombre de localisation très variable en fonction des titres (il conviendrait sans doute d'essayer de repérer si ces différences apparaissent majoritairement dans la couverture géographique ou dans la couverture chronologique).
- Les collections signalées sont très souvent extrêmement lacunaires. Je ne suis pas certaine qu'on puisse reconstituer une collection complète de chaque titre avec les diverses collections signalées.
- Les collections ne sont pas toujours signalées, sinon présentes, dans leur université d'origine : La bibliothèque universitaire de Poitiers ne signale aucune collection de livret d'étudiant. En revanche, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg signale une collection de livrets de l'université de Strasbourg qui paraît très complète, ... ainsi qu'une collection complète de livrets de Poitiers.

QUELS DOCUMENTS PEUVENT ETRE CONSERVES A LA BIBLIOTHEQUE DE L'INRP ?

Il n'est bien entendu pas question, pour la bibliothèque de l'INRP, de prétendre collecter, traiter et conserver toute la documentation produite par les universités. La masse représentée par ces documents ne le permettrait pas : les documents collectés cette année auprès de la seule université Paris 1 représentent en effet 0,5 mètres de rayonnage, chiffre qui multiplié par les 81 universités françaises donnerait un accroissement annuel de plus de 40 mètres uniquement pour la documentation administrative des universités. Ce qui, comparé à l'accroissement du fonds des manuels scolaires - l'autre grand fonds de documents primaire de la bibliothèque - qui se monte à environ 40 mètres par an, est considérable³⁸.

³⁷ - Repris de la plaquette présentant l'AIU et son centre d'information

³⁸ - Il est entré environ 3000 ex de manuels scolaires en 1996 à la bibliothèque de l'INRP, et l'on compte, sur la base d'une étude menée en 1994, 75 volumes par mètres linéaires.

Cependant, cette documentation ne doit absolument pas être absente de la bibliothèque ; et si une documentation trop fine paraît quelque peu disproportionnée, une documentation permettant une vision plus macroscopique, sans pour autant s'en tenir aux publications de l'administration centrale paraît nécessaire.

Cependant, avant de commencer à examiner les choix et les solutions envisageables, une première remarque d'ordre général s'impose. Un tel fonds – et généralement tout le fonds dit de documentation administrative – constitue une masse documentaire spécifique qu'il importe de bien mesurer. Un premier pas dans la réalisation de la mesure et de l'intérêt de cette documentation (de ce fonds³⁹) a été fait à la bibliothèque avec le travail de mise en valeur (récolement systématique, regroupement et mise en libre accès dans la Salle de lecture) des documents officiels les plus "visibles" (les grandes collections de textes officiels, les rapports de jury, les HOPI...). En effet, un des sentiments qui domine lorsqu'on cherche ces documents à la bibliothèque, est celui d'un manque de visibilité de ces collections du fait de leur émiettement au sein du fonds général. S'il ne s'agit aucunement de vouloir faire un nouveau catalogue, distinct des autres, pour ce type de documents, il me semble tout à fait important de trouver des solutions qui les rassemblent dans une collection cohérente. L'idéal serait bien sûr de pouvoir réunir tous ces documents, sinon en libre accès dans une salle ouverte au public, au moins dans les magasins. Cependant, vu l'étroitesse actuelle des magasins, et surtout la lourdeur des opérations de refoulement qu'une telle solution nécessiterait, il semble raisonnable de chercher d'autres issues. A ce titre, on attendra sans doute beaucoup du catalogue informatisé et de la multiplicité des clés d'accès aux informations qu'il peut offrir.

Partant de l'examen des documents collectés à l'université Paris 1, et de l'esquisse de typologie que nous avons pu en déduire, nous pouvons proposer des axes de choix pour les documents à collecter.

les documents en direction des étudiants

Les productions du SCUIO

Au regard des collections déjà présentes à la bibliothèque, les guides de l'étudiant paraissent des documents incontournables. Moins complets que les annuaires du début du siècle (en tout cas, pour Paris 1, mais c'est sans doute également vrai pour toutes les grosses universités⁴⁰), ils n'en présentent pas moins un intérêt certain pour qui désire une vision synthétique de l'organisation pédagogique d'une université. Ils présentent également l'avantage de fournir une information homogène sur les diplômes et l'organisation pédagogique d'une université. Enfin, les opérations de collecte, de traitement et de signalement ne devraient pas poser de problèmes insolubles. Les autres documents que peuvent produire les SCUIO à l'image du précis des diplômes et des fiches filières du SODIP, devraient également trouver leur place parmi les collections de la bibliothèque. Si ces documents peuvent poser des problèmes spécifiques de traitement et de signalement, leur collecte ne semble pas

³⁹ - Je ne pense pas en effet qu'on puisse encore parler d'un fonds spécifique à la bibliothèque. La majeure partie des documents (au moins pour l'enseignement technique et l'enseignement supérieur) est encore trop dispersée dans le fonds général.

⁴⁰ - on se base ici sur l'examen rapide de quelques guides récents qui nous sont parvenus de diverses universités parisiennes et provinciales.

devoir poser de difficultés particulières.

Les productions des UFR

En revanche, les guides produits par les UFR, malgré la finesse des informations qu'ils peuvent souvent contenir, semblent devoir constituer une documentation un peu trop fine pour le propos d'un institut national, et devrait plutôt relever d'une collecte organisée en réseau. Si ces documents ne doivent pas être systématiquement écartés des collections de la bibliothèque, il convient de ne pas sous-estimer ni l'énergie qu'on devrait mettre dans une collecte exhaustive ni le volume qu'une telle collection risque de mobiliser eu égard à son utilité.

Les documents administratifs

La documentation organique

Parmi ces documents, si les statuts me semblent particulièrement importants, les documents relatifs aux contrats, notamment les bilans que les opérations contractuelles génèrent me semblent devoir retenir particulièrement notre attention. Comme nous l'avons déjà souligné, ces documents semblent s'inscrire dans la continuité des rapports annuels faits par les universités et les facultés jusque dans les années 1970 et dont la bibliothèque possède une belle collection. S'ils ne sont pas tout à fait de même nature, l'exercice, surtout dans ses parties « bilan » et « déclaration de politique générale », ne m'en paraît pas moins très proche. Actuellement, il semblerait que les anciens contrats - accompagnés peut-être des projets et des bilans - soient régulièrement archivés par les services en charge de l'instruction des contrats d'établissement à la direction des enseignements supérieurs et à la direction de la recherche. Des contacts sont en cours pour obtenir de plus amples informations sur les conditions de communication de ces dossiers.

Dans le même ordre d'idée, mais peut-être de manière moins systématique, les rapports annuels produits par les services de l'université, malgré leur hétérogénéité me paraissent également centraux pour l'information sur l'université. Cependant, on doit insister sur la difficulté de repérer ces documents, qui ne font généralement l'objet d'aucune publicité. On pourrait peut-être, au moins dans un premier temps, se contenter de ne surveiller que les services importants en termes pédagogiques (services d'éducation permanente, services d'enseignement à distance, SCUIO).

La production des services de communication

les productions des services de communication (journaux internes, plaquettes commémoratives, annuaires...) me semblent également aussi importantes à collecter systématiquement : reflets de l'image que l'université cherche à donner d'elle-même, elles sont un bon vecteur d'informations sur ce qui se passe à l'université à un moment particulier et peuvent servir (notamment les journaux internes) de base à une veille organisée. Par exemple, pour l'université Paris 1, le document produit par l'Institut d'études démographiques sur les cohortes d'étudiants des filières juridiques et économiques, a fait l'objet d'un article dans le journal interne⁴¹. De la même façon, on

⁴¹ - L'Observatoire des résultats. - in *Journal de Paris 1 : Panthéon Sorbonne*, n° 35, septembre-décembre 1997, p. 11-14. A titre d'information, on peut examiner de près le sommaire de cette livraison : Editorial sur le contrat (Yves Jegouso, Président de l'université) ; Actualité : les grands

peut supposer que la discussion des statuts y sera mentionnée. A ce titre également, les services Internet, même s'ils ne sont pas tous le fait du service communication, ne devront également pas être négligés⁴². Cependant, il est important de noter que si ces documents ne doivent poser aucun problèmes de collecte, ils risquent, de poser souvent des problèmes de traitement et de signalement.

Autres documents

Les autres documents tels qu'on a pu en repérer dans la production de l'université de Paris 1 (annuaire de la recherche, annuaire des DEA, suivi des étudiants des filières juridiques et économiques) ne présentent pas une homogénéité telle qu'on puisse proposer une solution globale et l'exhaustivité ne semble pas de mise. On traitera plus loin des problèmes de collecte. Mais d'ores et déjà, on peut peut-être avancer que la solution réside dans une surveillance des sites Internet et des journaux internes des universités (ou de certaines universités) qui permettront de demander les documents au fur et à mesure de leur production.

Conclusion

Parmi ces documents trois types me semblent devoir faire l'objet d'une collecte systématique il s'agit des guides d'étudiants et plus généralement de la production des SCUIO, des productions des services de communication et enfin des documents relatifs aux contrats. Pour ces trois types de documents, le degré d'exhaustivité attendu pourra également varier. A l'impossible nul n'étant tenu (voir plus loin nos remarques relatives à leur collecte), on bataillera moins sur les documents relatifs aux contrats. En revanche, on devra veiller à ce que les collections de guides de l'étudiant soient aussi complètes que possible. Les autres documents me semblent moins centraux et peuvent faire l'objet de campagnes ponctuelles, différées ou d'une veille moins formelle.

COLLECTE ET REPERAGE

Les publications des SCUIO et des services de communication ne semblent poser aucun problème de collecte : Une lettre type devrait donner de bons résultats. La liste des universités se trouve notamment sur le site Internet du ministère⁴³ (avec parfois un lien pointant vers leurs services Internet respectifs).

En revanche, les documents relatifs aux contrats peuvent poser plus de problèmes : n'étant pas communément diffusés, il paraît plus délicat de repérer, dans chaque université, comme nous l'avons fait pour l'université Paris 1, les services ou les personnes susceptibles de nous les procurer. Il semble que seule une lettre adressée

chantiers et déménagement ; Les composantes : L'UFR 06 'gestion et économie d'entreprise', l'institut de démographie de l'université Paris 1 ; Dossier : l'observatoire des résultats ; Vie publique : nominations, distinctions, élections, décès ; Colloques, conférences ; Recherche, publications, bibliothèques ; vie culturelle ; relations internationales

⁴² - on trouve une liste des serveurs Internet des universités (et d'autres établissements d'enseignement supérieur) sur le site de la Direction générale de la recherche et de la technologie à l'adresse suivante : http://dgrt.mesr.fr/Serveurs_Etab/

⁴³ - à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/sup/univ.htm>

directement aux présidents d'universités puisse donner quelque résultat. L'exercice pourrait consister à demander les documents relatifs aux contrats, en étant assez précis pour être compris, sans être absolument limitatif et en laissant aux universités l'initiative de nous faire parvenir ce qu'elles jugeraient également bon de nous faire connaître. Pour mémoire, rappelons les documents obtenus (ou en passe de l'être) auprès de l'université Paris 1 : le projet d'établissement, les contrats, le bilan du contrat achevé, la déclaration de politique générale relative au volet recherche du contrat, et les procès verbaux des séances des conseils administratif et scientifique s'y rapportant. Cette liste me paraît un peu longue, et l'exemple du centre de documentation de la maison des universités doit peut-être nous inciter à la modestie. Par rapport aux contrats, trois documents me semblent centraux : le projet d'établissement, le contrat lui-même (même si le texte du contrat peut s'avérer très succinct), les bilans (du contrat achevé et de mi-parcours). Les autres pourraient être cités comme des exemples de documents que nous laisserions les universités juges de l'opportunité de nous communiquer. Pour se donner plus de chance de voir une telle lettre suivie d'effet, il serait souhaitable qu'elle soit signée du Directeur de l'INRP lui-même.

Même si une telle démarche ne me paraît pas vouée à donner de grands résultats (cf. plus haut le cas du centre de documentation de la Maison des universités), il me paraît cependant important d'essayer tout de même, ne serait-ce que pour contribuer à alerter les universités sur l'intérêt croissant que suscite leurs productions. La démarche du centre de documentation de la Maison des universités est récente et sans doute pionnière ; on peut peut-être espérer de la part des universités une évolution à plus ou moins longue échéance sur ces questions. Enfin, il faut souligner que cette démarche devra être reconduite régulièrement, en tenant compte des échéances de chaque université : on ne peut en effet espérer une systématisation des envois suite à ce courrier.

Par ailleurs, ces documents, s'ils ne sont pas communément diffusés sont tout de même, de par leur nature envoyés systématiquement aux services chargés de l'instruction des dossiers de contractualisation, à la direction de l'enseignement supérieur, à la direction de la recherche et au CNRS et font l'objet d'un archivage régulier. Cependant, l'administration centrale ne peut autoriser la communication que des contrats et des avenants aux contrats, seuls documents publics. Les projets d'établissement, les bilans, s'ils sont bien transmis pour les besoins de l'instruction des dossiers à l'administration centrale, restent la propriété des universités qui seules peuvent en autoriser la consultation. Par ailleurs, il faut souligner que la consultation même des seuls contrats à l'administration centrale n'est pas organisée systématiquement dans un centre de documentation, mais relève de demandes ponctuelles auprès du bureau des contrats. Peut-être serait-il possible d'obtenir de l'administration qu'elle demande un exemplaire supplémentaire de chaque dossier aux universités afin de le déposer à la bibliothèque de l'INRP, qui reprendrait un peu ici le rôle de bibliothèque de l'administration de l'éducation nationale qui était le sien à sa création, le ministère ne disposant plus depuis quelques années d'un véritable centre de documentation d'administration centrale. Il va de soi qu'un tel projet ne pourrait voir le jour qu'à condition de poser le problème de la documentation administrative de l'éducation de façon plus globale : nous ne traitons ici que ce qui touche aux universités. Une foule d'autres documents mériteraient sans doute qu'on les collecte plus systématiquement.

Enfin, il conviendrait peut-être de surveiller les sites Internet ainsi que les journaux internes des universités, dont on a vu qu'ils peuvent constituer une source importante d'information sur l'activité de l'université. Cependant, il paraît irréalisable

d'envisager une telle veille sur toutes les universités et il serait peut-être suffisant de s'attacher à quelques unes. Concernant les critères de choix, plusieurs solutions, qui ne sont peut-être pas nécessairement incompatibles peuvent être proposées :

Une première possibilité, consistant à partir des collections déjà présentes à la bibliothèque, pourrait consister à ne s'attacher qu'aux 16 universités "historiques" existant au moment de la Loi Poincaré du 28 avril 1893 (Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse) et pour lesquelles la bibliothèque possède des collections anciennes. Il convient cependant de remarquer que ces 16 universités historiques se sont souvent scindées en plusieurs universités (Toulouse, Lyon, Paris...), ce qui porte leur nombre à 48. En outre, se cantonner à ces universités revient à laisser de côté des universités créées récemment, et en particulier les universités nouvelles qui pourtant expérimentent des solutions parfois originales en termes de gestion. L'avantage que l'on verrait à un tel choix, outre la cohérence avec le fonds existant à la bibliothèque réside dans le nombre des sites ainsi choisis et dans l'assurance d'une certaine pluridisciplinarité.

Un autre critère de choix pourrait être, eu égard aux liens particuliers que peut entretenir un Institut national de recherche avec l'enseignement et la recherche universitaires, celui de l'activité en matière d'éducation. On privilégierait ainsi dans notre collecte les universités auxquelles sont rattachés des IUFM, celles abritant un UFR de sciences de l'éducation ou un centre de recherche en éducation. Un tel choix permettrait de coupler à une démarche documentaire centrée sur les questions administratives, une recherche de documents à caractère plus scientifique, hors des circuits traditionnels de l'édition. Il serait en effet important que les liens – au moins théoriques – unissant la recherche en éducation à l'INRP à l'enseignement et à la recherche universitaires, puissent se renforcer à cette occasion. Cependant, ces universités restent assez nombreuses, si d'après le rapport Charlot⁴⁴, les universités présentant un cursus en sciences de l'éducation étaient, en 1993, au nombre de 24, *l'annuaire national de l'enseignement supérieur*⁴⁵, édité par « l'étudiant », recense quant à lui près de 200 diplômes portant sur l'éducation (du diplôme d'université de premier cycle au DEA et au DESS) délivrés par quelque 45 universités.

Une solution intermédiaire consisterait à ajouter aux 45 universités proposant un enseignement en éducation (hors IUFM) les 17 universités issues des universités "historiques" ne proposant pas d'enseignement en éducation. Pour séduisante qu'elle paraisse, une telle proposition, qui porte à une soixantaine le nombre d'établissements à surveiller revient à ôter toute signification à la sélection : l'avantage principal d'une solution partielle résidant dans la limite que l'on apporterait ainsi à la collecte et donc dans un souci de qualité meilleure de cette même collecte.

La veille ainsi organisée permettrait de repérer également les grands événements nationaux et surtout leur impact sur les établissements. Elle pourrait être aussi bien la source de campagnes nationales de demande de documentation. Par exemple il aurait sans doute été intéressant que la bibliothèque demande à chaque

⁴⁴ - CHARLOT, Bernard. *Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi* / Bernard Charlot, avec la collab. de la commission de réflexion sur les sciences de l'éducation (CORESE) et de Jacqueline Gautherin [et al].... - Paris : ESF, 1995. - 247 p. (cf. notamment les p. 67-69)

⁴⁵ - *Annuaire national de l'enseignement supérieur : 1997*. - Paris : l'Etudiant, 1997. P. 1209

université un équivalent du dossier qu'à pu lui fournir l'université de Paris 1 sur les états généraux de l'université. Comme pour les contrats, il ne s'agirait pas d'une véritable collecte systématique : on pourrait peut-être se contenter des réponses qu'une seule lettre serait capable de susciter.

Une autre piste pourrait peut-être être explorée, qui consisterait en l'organisation d'un réseau de collecte et de conservation partagée des documents trop spécifiques pour être systématiquement traités dans un organisme documentaire à vocation nationale, mais tout de même intéressants pour la recherche. On pense ici bien entendu aux productions des UFR, mais aussi à tous ces documents gris produits par l'université (comme l'enquête de suivi de cohortes de Mme Lamy à Paris 1), difficilement repérables à distance. Un tel réseau ne pourrait se construire que sur le long terme, en prenant petit à petit les contacts qui s'imposent dans chaque universités. Si le réseau des Bibliothèques universitaires paraît le plus immédiatement visible, la situation des SCD dans les universités aujourd'hui ne permet pas d'envisager à coup sûr une collaboration active : nous avons vu à quel point les simples collections de guides de l'étudiants pouvaient connaître des fortunes diverses dans les bibliothèques.

TRAITEMENT ET SIGNALEMENT

Les publications en série

Pour les principaux documents (guides de l'étudiant, journaux internes) le traitement ne pose aucun problème particulier : ils s'inséreront dans le processus habituel de traitement des périodiques dont ils viendront considérablement augmenter le volume. Il y a 81 universités françaises, donc, on aura autant de collections de guides, plus les autres productions des SCUIO, peut-être un peu moins de journaux internes (sans doute pas beaucoup moins) en se basant sur la production de l'université de Paris 1, on peut compter 2 publications de SCUIO par université et 1 journal interne, ce qui monte à environ 250 le nombre de collections nouvelles ainsi créées. Les opérations de réclamation et de suivi de ces publications risquent également d'alourdir la mission du service des périodiques notamment pour les journaux internes, dont la durée de vie peut-être très variable : des changements de titre, de format, etc... affectent très souvent ce type de publication et les rend d'autant plus difficile à gérer.

D'autre part il est très important de signaler ces publications dans les catalogues, et particulièrement dans le catalogue collectif des périodiques. Actuellement, la plus grande partie des collections de guides de l'étudiant est localisée dans le CCN. Il conviendra donc de s'assurer de l'exhaustivité du signalement pour les guides d'étudiants et de signaler les nouvelles collections créées. Le signalement par l'INRP de ces collections doit permettre d'alerter les collègues sur l'intérêt que leur porte la bibliothèque, et pourrait susciter des dons permettant de les compléter.

Il paraît également important d'engager une campagne de mise à jour de ces collections. Aussi, il conviendrait de rappeler aux collègues des Bibliothèques universitaires, qu'ils peuvent penser à la bibliothèque de l'INRP lorsqu'ils veulent éliminer certaines collections. Le message, qui a déjà été passé lors de réunions à propos du Centre technique du Livre de l'enseignement supérieur, semble avoir été assez peu entendu : seule la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine, qui travaille actuellement activement au désherbage de son fonds de périodique en vue

notamment d'expédier des collections au CTLe, propose des collections. D'autre part, peut-être cela pourra-t-il se faire petit à petit, on peut peut-être tenter une chance auprès des SCUIO pour les guides d'étudiant. Les quelques responsables de SCUIO (parisiens) que j'ai pu rencontrer lors du salon de l'étudiant du mois de décembre 1997, se sont engagés, moyennant la fourniture d'un état de collection très précis, à rechercher activement des collections pouvant nous être utiles.

Les documents isolés

Un document comme le suivi de cohorte réalisé par l'Institut d'Etudes démographiques de Paris 1 est tout à fait du ressort du fonds général de la bibliothèque et ne diffère de la documentation habituellement traitée que par son mode de collecte du fait qu'il ne s'agit pas d'un document publié. En général, tout ce qui pourrait être ainsi collecté mais s'apparentant quant au contenu à des documents de recherche (toujours au sens résultats de la recherche), doit pouvoir s'insérer dans les collections 'communes' de la bibliothèque.

Les documents contractuels

Les documents relatifs aux contrats de développement quant à eux posent d'autres problèmes. Traités à l'unité, ils n'ont aucun sens, et seraient noyés dans le reste du fonds de la bibliothèque. Il faut donc les traiter comme des collections, incluant des unités disparates. Il est en effet important, que pour un même contrat on puisse consulter en même temps le texte du contrat lui-même, la déclaration de politique générale, les débats des conseils s'y rapportant, les bilans de mi-parcours et de fin de contrat. Il ne faut pas non plus préjuger du type de documents que pourront nous fournir les universités. Ici, ne sont décrits que les documents que nous avons pu obtenir de l'université Paris 1. Il est possible que d'autres universités produisent des documents tout à fait différents ou nous fassent parvenir des pièces auxquelles nous n'avions pas pensé et que l'université Paris 1 ne nous a pas fournis.

Une solution de catalogage : les recueils

Une solution analogue à celle qui a été adoptée à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) pour ses tracts, numéros de périodiques isolés émanant principalement de partis ou mouvements politiques pourrait être envisagée à la bibliothèque de l'INRP. Comme elle, la BDIC est pôle associé de la BNF et participe au réseau BN Opale. A l'image de ce qui se pratique à la bibliothèque nationale, la BDIC a décidé de traiter en recueils factices un certain nombre de documents ne présentant pas nécessairement grand intérêt pris isolément, mais tout à fait significatifs lorsqu'ils sont insérés dans un ensemble cohérent (des doubles peuvent être également envisagés lorsqu'un document essentiel dans un dossier présente en lui-même un intérêt particulier). Cette pratique vient d'une recommandation de l'UNESCO visant à exclure des livres tous les tracts, documents publicitaires, horaires, prospectus, affiches, tarifs programmes... Cette définition, reprise dans la norme AFNOR de catalogage Z 44-061⁴⁶ est interprétée de manière extensive par la BNF qui y saisit l'occasion de signaler et de traiter globalement un certain nombre de documents qui peuvent tout de même s'apparenter à des livres. La BDIC suit cette pratique et inclut même dans ses recueils

⁴⁶ - Norme AFNOR Z 44-061, juin 1986 : catalogage : forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés (partie 5)

des numéros isolés de périodiques pour lesquels elle ne juge pas utile d'ouvrir une collection mais qui s'insèrent parfaitement dans une thématique retenue pour un recueil. Cette solution permet à la BDIC d'augmenter considérablement la visibilité de collections très particulières qu'elle peut ainsi signaler dans les réseaux bibliographiques (BN Opale, pancatalogue)⁴⁷ ou, pour diverses raisons, simplement dans la base de données locale (interrogeable à distance cependant, via telnet).

Avec quelques aménagements, la solution paraît tout à fait adaptée au type de documents que nous avons décrits : pris isolément, aucune des pièces que nous avons pu réunir autour des contrats quadriennaux de l'université Paris 1 n'ont beaucoup de sens. Leur traitement en masse permettrait donc, outre un gain de temps de traitement assez considérable, de leur préserver leur cohérence. D'autres documents pourraient bénéficier de ce traitement. On peut penser notamment au dossier sur les états généraux de l'université que nous avons pu collecter auprès de l'université Paris 1. Il est fort probable qu'un certain nombre d'autres documents déjà présents pourraient gagner à être traités sous cette forme. Cependant, une vérification s'imposait encore : jusqu'à présent, n'étaient traités en recueil à la BNF que des documents émanant de collectivités privées à l'exclusion donc des publications des collectivités officielles. La règle a cependant évolué, et il semblerait que de plus en plus de publications officielles bénéficient de ce traitement à la BNF, ce qui fonderait la bibliothèque de l'INRP à adopter cette solution précisément pour son fonds de documentation administrative⁴⁸.

Dans la description bibliographique des recueils, la clé d'accès principale est un titre forgé précédé de la mention "Recueil." qui peut prendre deux formes : soit l'indication d'un thème réunissant les différents documents, dans le cas de documents de responsabilités diverses suivi du type de documents présents dans le recueil, soit la seule indication du type de documents lorsque les pièces émanent toutes de la même collectivité.

Par exemple (voir les notices complètes en annexe) :

[Recueil. Partis et mouvements en Bolivie.
Brochures de propagande]

Pour des documents de sources diverses

ou encore :

[Recueil. Document d'information] /
Assemblée plénière des sociétés d'assurances
contre l'incendie et les risques divers...

Pour des documents ayant la même responsabilité auteur.

⁴⁷ - Les informations données ici sur la BDIC ont été recueillies auprès de Mme Rosa Olmos, responsable des archives à la BDIC.

⁴⁸ - Un grand merci à Michèle Bonnard du service des recueils à la BNF qui a bien voulu répondre à mes questions

Ainsi, à la bibliothèque de l'INRP, on pourrait tout à fait trouver ce type de notice :

[Recueil. Contrat de développement⁴⁹] /
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. – Paris :
Université Paris 1, 1998 -

Cette notice renvoyant à une collection de recueils ouverte (cf. en annexe l'exemple issu du cédérom de la Bibliographie nationale française)

Par ailleurs, à la BDIC, un inventaire des recueils continue d'être alimenté dans le fichier manuel des collections. Cependant, on devrait pouvoir également informatiser cette partie là en mettant à profit les possibilités offertes par le format UNIMARC, dans lequel travaille la bibliothèque de l'INRP au niveau local. En effet, les prochaines mutations qui vont affecter les réseaux bibliographiques français, et parmi les premiers le réseau BN Opale, avec la mise en place du Système universitaire, militent en faveur du choix de solutions UNIMARC dès le départ même si cela ne dispense pas d'observer de près ce qui se passe dans l'établissement abritant l'agence bibliographique nationale, en l'occurrence la BNF.

Sous réserve de faire quelques tests permettant de vérifier la lisibilité des notices ainsi créées et sous réserve également de l'adaptation du système local pour la seconde solution notamment, le format UNIMARC semble pouvoir offrir deux possibilités.

- L'utilisation de la zone 327, note de contenu, qui permet d'attirer l'attention sur telle ou telle partie d'un document décrit globalement. Si, dans le manuel UNIMARC, il est recommandé de suivre les règles du format ISBD, ce n'est nullement une obligation, ce qui laisse quelque souplesse dans la description. Cependant, à moins qu'elle puisse être indexée, l'information n'est pas interrogeable en elle-même. Ainsi, dans le cas des contrats de développement, on ne pourrait pas interroger avec les termes 'projet d'établissement' (au sens type de document ou titre et non mot matière). Même si ce champ est indexé et donc interrogeable, ce ne pourrait être que par une manipulation spéciale. On ne peut envisager me semble-t-il de le faire figurer dans un index multichamps sous peine d'augmenter les risques de bruit pour des demandes plus courantes.

- L'utilisation de la zone 464, niveau de dépouillement. Cette zone, située dans le bloc 4XX des liens est « utilisée pour identifier des liens hiérarchiques vers des notices de dépouillement »⁵⁰. En fait, le lien ainsi identifié peut n'être que virtuel et il est tout à fait possible de pointer vers une notice qui n'existe pas, à condition toutefois que la zone comporte suffisamment de renseignements pour permettre d'identifier le document. Moins lourd que la solution consistant à effectuer un véritable dépouillement qui reviendrait à traiter les documents à l'unité, cette solution me paraît encore trop fine pour les types de document que nous proposons de traiter ainsi. En

⁴⁹ - ou documents contractuels...

⁵⁰ - cf. *Manuel unimarc : format bibliographique ; version française* / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, IFLA Universal bibliographic control and international MARC program ; trad. par Marc Chauveinc. - 2ème ed. - München ; New Providence ; London ; Paris : Saur, 1996

effet, les recueils ainsi constitués seraient des recueils ouverts, qui verraient leur contenu s'enrichir au fil des ans. De ce fait, la notice risque de s'alourdir considérablement entraînant confusion et perte d'information. A moins d'imaginer un système d'affichage par emboîtements de ce type de zone, la solution paraît assez inélégante. D'autre part, il faudrait s'assurer de son passage dans le système universitaire. Ce type de notices risquant de passer assez mal, on n'aurait finalement pas atteint l'objectif de départ à savoir faire savoir à l'extérieur de la bibliothèque que l'INRP possède et s'intéresse à ce genre de document qu'elle met à la disposition des chercheurs.

Pour le traitement physique en magasin, la solution consistant à ouvrir des recueils non clos pour les contrats nécessiterait l'ouverture de cotes de collections ou de périodiques, et donc est coûteuse en place occupée. Cependant, il me semble que c'est la solution la meilleure en termes de visibilité et d'utilisation des collections.

CONCLUSION

A l'issue de ce travail, j'espère avoir pu montrer combien la masse documentaire représentée par les seuls documents administratifs était importante, aussi bien en termes de volume qu'en termes de contenu. Cependant, cette information semble échapper à tout dispositif de veille et de collecte un peu global. La bibliothèque de l'INRP, de par sa vocation, ne peut donc qu'être sensible aux problèmes spécifiques que posent ces documents. Cependant, la masse, la dispersion qui caractérisent cette information rendent toute solution locale et solitaire un peu vaine. Les solutions qui pourront donc être mises en place immédiatement ne pourront être que partielles, et des programmes de grande envergure pourront peut-être être envisagés à plus long terme.

Ces remarques sont encore renforcées par le fait que cette étude ne portait que sur la documentation administrative des universités. Or, l'enseignement supérieur français ne s'y résume pas, et nous n'avons rien dit des documents produits par les Instituts polytechniques nationaux, par les grandes écoles, ou encore par les établissements d'enseignement privés. D'une manière encore plus générale, c'est sans doute toute la documentation administrative de l'éducation nationale qui pose un problème de repérage et de conservation. Faute d'un grand centre de documentation administrative pilotant un réseau à la mesure de l'organisation de l'éducation en France, le risque est grand de perdre toute une partie de la mémoire du système éducatif français. Dans l'état actuel des choses, la bibliothèque de l'INRP ne saurait prendre des décisions qu'elle ne peut maîtriser.

Cependant, des opérations simples peuvent d'ores et déjà être engagées (sur les collections de guides de l'étudiant et les productions des services de communication des universités) Des solutions plus ambitieuses pouvant être par la suite envisagées en profondeur.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CITES :

Annuaire national de l'enseignement supérieur : 1997. – Paris : l'Etudiant, 1997. P. 1209

BUISSON, Ferdinand. - Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. - Paris, 1882

CASPARD-KARYDIS, P. ; CHAMBON, A ; FRAISSE, G. et POINDRON, D. – La presse d'éducation et d'enseignement, XVIIIème siècle – 1940 : répertoire analytique / établi sous la direction de P. Caspard. - Paris : INRP ; Editions du CNRS, 1981 - 1991 – 4 vol. - t. 1, A-C, p. 301-306

CHARLOT, Bernard. Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi / Bernard Charlot, avec la collab. de la commission de réflexion sur les sciences de l'éducation (CORESE) et de Jacqueline Gautherin [et al].... - Paris : ESF, 1995. - 247 p.

CHARMASSON, Thérèse (Dir.). – L'histoire de l'enseignement : XIXe – XXe siècles : Guide du chercheur. – Paris : INRP ; Publications de la Sorbonne, 1986

COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. – L'université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne : rapport d'évaluation. – Juin 1995. – Paris : CNE, 1995. – 258 p.

GUILLEMOTEAU, René. - Du Musée Pédagogique à l'Institut Pédagogique National (1879 - 1956). - [Paris] : Centre national de documentation pédagogique, [1979]

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE. L'Institut National de Recherche pédagogique : recherches ressources structures : guide 1996 - 1997 / Institut National de Recherche pédagogique. - Paris : INRP, 1996

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE, Service d'histoire de l'éducation. - Rapport scientifique, 1992 - 1994 : suivi d'indicateurs de bilan / Service d'histoire de l'éducation, Unité de recherche associée au CNRS, URA 1397 ; [publié par l'] Institut national de recherche pédagogique [et le] Centre national de la recherche scientifique, Département des sciences de l'homme et de la Société. - Paris : INRP, 1994. - 107 p.

LUC, Jean-Noël. - La statistique de l'enseignement primaire, 19ème - 20 ème s. : politique et mode d'emploi. - Paris : INRP ; Economica, 1985. - 242 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques. - Annuaire des bibliothèques universitaires et de grands établissements, 1995 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires / Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des

bibliothèques. - mai 1997

PARIS, Colette et GIRARD, Thibaut. - Le BO a 166 ans. - Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, n° 1, 6 janvier 1994, p. 6-7

PELOU, Pierre. Dir. - La Documentation administrative / Sous la dir. de Pierre Pelou ; Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche ; Direction des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST). - Paris : La Documentation Française, 1988

RECTORAT DE PARIS. Service des archives. - Etat signalétique des versements effectués au centre des archives contemporaines de Fontainebleau arrêté au 21 avril 1997. - Paris : service des archives du rectorat de Paris, [1997]. - 17 p.

Catalogage :

Norme AFNOR Z 44-061, juin 1986 : catalogage : forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés (partie 5)

Manuel unimarc : format bibliographique ; version française / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, IFLA Universal bibliographic control and international MARC program ; trad. par Marc Chauveinc. - 2ème ed. - München ; New Providence ; London ; Paris : Saur, 1996

AUTRES DOCUMENTS CONSULTES :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS. - Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France / ouvrage élaboré par l'association des archivistes français ; avant propos d'André Chamson ; Direction des archives de France. - Paris : Archives nationales, 1991

Bottin administratif : 1998. - Paris : Bottin ed., 1997

COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. - Les universités nouvelles : rapport d'évaluation : Avril 1996 / Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. - Paris : CNE, 1996

MINOT, Jacques. - Les universités après la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 / J. Minot. - Paris : Berger-Levrault, 1984

Répertoire de l'administration française : 1997. - 55ème éd. - Paris : La Documentation française, 1997

VERGER, Jacques. Dir. - Histoire des universités en France / sous la dir. de Jacques Verger. - Toulouse : Privat, 1986

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE :
Extrait de la liste des documents collectés
Année 1997 - 1998

Emetteur	Description
Service de la communication	Personnels I.A.T.O.S. : annuaire 1996 - 1997
	Cérémonie officielle de remise des insignes de Docteur Honoris causa à Nelson Mandela, Président d'Afrique du Sud : La Sorbonne, Paris, le 15 juillet 1996
	Administration de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (année 1997 - 1998) [Annuaire abrégé : plaquette A4 4 p.]
	Flash Info : Université Paris I Panthéon-Sorbonne (n°s nov-déc 1996, mars 1997, sept-oct 1997)
	Le Journal de Paris I : Panthéon-Sorbonne (n°s 32 à 34)
	Triptyque 21 cm réalisée pour le service des sports
SCIPRE (Service commun informatique pour la recherche et l'enseignement)	Rapport d'activité, mars 1997
Service de la Recherche et des publications (resp. Mme Grimaud)	Annuaire de la recherche : année 1997
	Annuaire de la recherche 1995 - 1996 (exemplaire provisoire juillet 1996) - Un dossier "contrat quadriennal 1992 - 1994, prolongation 1996 - 1997" contenant le texte du premier avenant au contrat quadriennal de développement de la recherche et des études doctorales (1992-1995), signé en décembre 1994 ; le texte du second avenant à ce même contrat (prolongation pour 1996 - 1997) et une déclaration de politique de la recherche à l'occasion de l'examen à mi-parcours du contrat initial (avenant n° 1). - Un dossier "contrat quadriennal 1998-2001" [volet recherche] comprenant : la déclaration de politique générale : activités de recherche, le procès verbal des séances des 10 juin et 13 octobre 1997 où ont été discutées les questions relatives au volet recherche du contrat quadriennal ; un document listant les <i>unités demandant la reconnaissance du CNRS</i> (pour chaque unité, un tableau double présente la situation dans le contrat précédent et la demande pour le nouveau contrat) ; un document listant les <i>unités demandant le statut d'UPRES</i> (même structure que dans le précédent document) ; un document présentant les <i>Programmes pluriformations</i> ; et enfin, une <i>liste des écoles doctorales</i> . Le contrat n'étant toujours pas signé à ce jour, ce dossier devrait s'enrichir du texte même du contrat.
Secrétariat général	- Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) : projet d'établissement 1998 / 2001, déclaration de politique générale : approuvée par le Conseil d'administration du 20 octobre 1997 [<i>Document de travail préparant le contrat quadriennal</i>]
Service élections, conseils, commissions..	Statuts (édition 1993)
	- Contrat quadriennal de développement de l'université Paris I Panthéon sorbonne : 1994 - 1997. -[1995] - Bilan du contrat quadriennal de développement : 1994 - 1997 / Université de Paris I Panthéon Sorbonne. - octobre 1997. - 50 p. + annexes, 30 cm. - Les états généraux de l'enseignement supérieur à l'université de Paris I : note descriptive concernant la démarche , synthèses des débats organisés dans l'université, procès verbaux des conseils centraux consacrés aux états généraux. - [Document remis à M. le Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 23 mai 1996]
SODIP (Service d'Orientation, de documentation et d'insertion prof ^{alle})	Plaquette de bienvenue à l'université Paris : 1997 / 1998 : spécial 1er cycle
	Livret de l'étudiant étranger : 1998
	Guide de l'étudiant : 1997 - 1998
	Université Paris I Panthéon Sorbonne : enseignement et diplômes Triptyque format A4 couleur présentant, par cycles, la liste des diplômés délivrés par l'université. Sans date, mais à jour pour 1997-1998

Emetteur	Description
Fiches filières:	<p>Pour chaque filière 2 fiches : la première donne la liste des diplômés délivrés dans la filière, puis le détail du premier cycle. La seconde, donne pour chaque diplômes (tous cycles), la liste des enseignements. Ces fiches restent malgré tout très lapidaires. Elles ont été conçues principalement pour être distribuées dans les salons. Le jeu a été réactualisé en Octobre 1997.</p> <p>Université de Paris I Panthéon Sorbonne : Précis des diplômés de Paris I Les fiches diplômés présentent tous les diplômés de tous les cycles, y compris les diplômés d'université et préparations aux concours (2 p. par diplôme. Ce document réalisé au SODIP est cependant établi par les UFR. Il devrait être complété, pour cette année par un additif. Paris I est en plein chantier de réhabilitation]</p> <p>- Rapport d'activité : année 1996-1997. - Octobre 1997. - 13 p.</p>
SODIP (suite)	Compte rendu des activités d'aide à l'insertion professionnelle : 1996 - 1997 / SODIP. Bureau d'aide à l'insertion professionnelle. - [1997]. - 37 p., 30 cm. <i>Bonne vue de l'action de l'université en faveur de l'insertion professionnelle. Rappeler Sylvaine pour lui demander de le recevoir régulièrement.</i>
IDUP (Institut de démographie de l'université Paris I)	<p>3 plaquettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignements démographie - licence et maîtrise de sociologie - DEA <p>+ 1 document : 'Observatoire des résultats : le premier et le second cycle dans les filières juridiques et économiques / Marlène Lamy, IDUP [1997]</p>
UFR 01 (droit, administration et secteurs publics)	<p>Brochure : UFR Droit, administration et secteur publics : année universitaire 1997 - 1998 [Paris : Université Paris I. UFR Droit, administration et secteur publics, 1997]. - 22 cm ; 64 p.</p> <p><i>Briche qui ne concerne que la licence, la maîtrise, les DESS, DEA. Contenu :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation de l'UFR,</i> - <i>Liste des enseignants,</i> - <i>Enseignements,</i> - <i>Corps enseignant (courte bio des enseignants),</i> - <i>Recherche,</i> - <i>Relations internationales,</i> - <i>Renseignements pratiques</i>
UFR 02 (Economie)	<ul style="list-style-type: none"> - Note d'information pour les étudiants sur le programme Erasmus / Socrates à l'UFR 02 [1997] - 1er cycle : Deux 'paquets' de feuilles multigraphiées agraphées, présentant, pour chacun des cours dispensés dans les deux premières années (DEUG), le nom des enseignants, une courte présentation rédigée (parfois) et (toujours) le plan du cours. - 2ème cycle : Guide de l'étudiant deuxième cycle : année 1996 - 1997 / Université de Paris I Panthéon Sorbonne, UFR d'économie. Paris : Université Paris I, 1996. - 30 cm. ; 125 p. <p><i>Contenu : -Présentation du 2ème cycle de l'UFR d'Economie, - Les enseignements - Liste des cours enseignés, - Sommaire des cours enseignés (enseignants, cycle et année, caractéristiques, crédits ECTS, plan du cours), - Echanges internationaux (ERASMUS), Scolarité de l'étudiant, - Et après : renseignements sur les 3èmes cycles d'économie</i></p> <p>pour la licence et la maîtrise, j'ai également obtenu l'emploi du temps</p> <p>Une plaquette (format A3 plié) pour la maîtrise de sciences et techniques commerce extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3ème cycle : -Feuille présentant la liste des diplômés de troisième cycle de sciences économiques, année universitaire 1997 / 1998 (13 DEA et 8 DESS) Obtenu également 17 plaquettes correspondantes <p>La présentation de ces plaquettes est variable : de la simple feuille dactylographiée à la plaquette plus complète.</p> <p>contenu des plaquettes : toutes offrent une présentation globale des études (objectifs pédagogiques, public...)</p> <p>Sur les contenus d'enseignement, les présentations sont variables : soit on insiste sur le contenu même des enseignements (résumés et/ou plan, voire bibliographie), soit on insiste sur le corps professoral (une seule brochure ne donne même pas les noms). La plupart informent sur les conditions d'inscription (parfois il s'agit d'une adresse ou d'un numéro de téléphone). Certaines donnent des informations sur la sanction des études (6), voire publient un 'règlement des études' (2). On peut également y parler des débouchés (4), information parfois fort concise, des brochures de DEA parlent de la recherche (3), quelques unes parlent des stages (3). Une seule parle d'un comité pédagogique, et d'une association d'anciens élèves, une autre (pour un DESS), donne une liste de partenaires et publie les annales de l'examen d'admissibilité.</p>

Emetteur	Description
UFR 07 : Etudes internationales et européennes	<p>Publications univquement autour de leurs maîtrises dites 'intégrées' ou (déomination 'officielle') 'de spécialisation'</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise en droit (droits faunçais et allemand) / Université de Paris I - Panthéon Sorbonne et l'Université de Cologne. - [1998]. 8 ., 21 cm. <i>Contenu : présentation de la formation, pulic, programme des enseignements et examens, diplômes, coût des études, perspectives professionnelles</i> - Programme intégré de formation en droits français et espagnol : maîtrise en droit et licenciatura en derecho / Université de Paris I - Panthéon Sorbonne ; Université complutense de Madrid. - [1995]. - 5 p., 21 cm. <i>Contenu : Présentation générale, admission, organisation des études et des enseignements, financement des études</i> - Une double formation en droits français et américains sanctionnée par un double diplôme : maîtrise en droit, spécialisation droits français et américain et Juris doctor (J.D.) de Cornell University. - [1996]. - 6 p., 21 cm. <i>Présentation, public, programme, examens et diplômes, coûts des études, débouchés</i> - Une double formation en droits français et américain sanctionnés par un double diplôme : maîtrise en droit spécialisation droits français et américain et juris doctor (J.D.) de Columbia University. - [1996]. - 7 p., 21 cm. <i>Contenu : présentation, public, programme, examens et diplômes, cout des études, débouchés, candidature, comité de patronage</i> - Une double formation en droits français et anglais sanctionnée par un double diplôme : maîtrise en droit spécialisation droits français et anglais et LLB in English and French Law, University of London. - [1996]. - 6 p., 21 cm. <i>Contenu : présentation, public, programme, examens et diplômes, cout des études, débouchés, commen poser sa candidature</i> <p>Ces 5 plaquettes ne sont pas datées. J'ai pu les dater grâce aux informations fournies par le secrétariat de l'UFR 07</p>
UFR 08 : Géographie	<p>Les documents des seconds et troisième cycle sont épuisés. Je n'ai pu avoir que les documents concernant le premier cycle, par le service de coordination des premiers cycles de sciences humaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide des enseignements de DEUG 1997 - 1998 / Université Paris I. Unité de formation et de recherche en géographie. - [1997]. - 36 p., 30 cm. <i>Contenu : Organisation générale du DEUG, précisions sur les modalités de contrôle des connaissances, calendrier, description des modules : résumé, plan, cours et TD, nom des enseignants, bibliographie.</i> - DEUG première année : 1997 - 1998 / Université Paris I. Géographie. - [1997]. - 16 p., 21 cm. <i>contenu : emploi du temps</i> - DEUG deuxième année : 1997 - 1998 (idem première année) - Magistère aménagement (milieux, espaces société) / Université de Paris I UFR de géographie ; Université de Paris VIII, institut français d'urbanisme. - [s.d.]. - 14 p., 21 cm. <i>Contenu : Objectif de la formation; contenu, recrutement, contrôle des connaissances, direction et commission de perfectionnement; débouchés, programme des enseignements, diplômes associés.</i>
UFR 10 : philosophie	<ul style="list-style-type: none"> - deux 'paquets' de feuilles sur le DEUG (par années) très mal fichue : ne contiennent pas d'information sur les enseignements propres de philosophie, mais uniquement sur les modules optionnels. - Brochure licence de philosophie, licence de logique : 1997 - 1998. - [1997]. - 24 p. 30 cm. <i>Contenu : organisation des licences, contrôle des connaissances, emploi du temps</i> - Licence de logique : brochure de présentation 1997 - 1998. - [1997]. <i>Contenu : tiré à part de la précédente brochure</i> - Brochure d'information : maîtrise de philosophie : 1997 - 1998. - [1997] <i>même contenu que les brochures sur les licences</i> - Maîtrise de logique : brochure de présentation : 1997 - 1998. - [1997] <i>idem</i> - Brochure de DEA de philosophie : 1997 - 1998 / Université de Paris I panthéon Sorbonne. UFR de Philosophie. - [1997]. 41 p., 30 cm. <i>Contenu : pour chaque DEA, par option, contenu des enseignements (plan, résumé et bibliographie), organisation du contrôle des connaissances pour certains liste des enseignants, objectifs pédagogique, scientifique et professionnel, conditions d'accès, informations diverses (les DEA à l'UFR 10, convention EAPV et université Paris I, adresses utiles, service des thèses, bourses à caractère spécial, allocations de recherche, présentation du mémoire, calendrier universitaire, horaire des cours)</i> - Informations sur la préparation aux concours externes CAPES / AGREGATION de Philosophie / Université de Paris I Panthéon Sorbonne. UFR de Philosophie. - [s.d.]. - 28 p., 30 cm. <i>Contenu : Informations générales (organisation de la formation, conseils pédagogiques aux étudiants), Informations administratives</i>
UFR 11 : Science politique	<ul style="list-style-type: none"> - Département de Science politique de la Sorbonne : UFR 11 : 1997 - 1998. - Paris : Université Paris I. Département de science politique, [1997]. - 46 p. ; 21 cm. <i>Contenu : Organisation du département, contribution du département aux enseignements de 1^{er} et 2^eme cycle de la filière droit, enseignements de 2^eme cycle de la filière science politique, enseignements de troisième cycle, recherche,</i>

	<p>travaux et publications, renseignements pratiques. Les premiers chapîtres, et celui sur les travaux tend à faire de ce guide un véritable rapport d'activité du département. Il est de toute évidence conçu comme un outil de promotion des activités de l'UFR.</p> <p>Annuaire des mémoires de diplômés d'études approfondies – DEA (1995-1996) et des thèses de doctorat (sept 19954 – janv. 1997 : science politique. N° 0 / Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, département de science politique. – [1997]. – 58 p. ; 24 cm. <i>Initiative d'étudiantes désireuses de valoriser leur formation à la recherche.</i></p>
Émetteur	Description
UFR 12 Travail et études sociales, aes et droit social	<p>- AES, travail et études sociales, UFR 12 : les diplômés de premier cycle et de second cycle 1996 – 1997. – [1996]. – 44 p. ; 30 cm.</p> <p><i>Contenu : Présentation générale (dont un présentation rapide de l'ensemble des diplômés préparés dans l'UFR et un règlement sur le contrôle des connaissances du DEUG " administration économique et sociale", Deug 1^{ère} année, Deug 2^{ème} année, (pour chacun tableau descriptif de l'année, puis description des enseignements, DEUST "administration du travail et comptabilité" (description des enseignements non décrits pour le DEUG, Licence, maîtrise, maîtrise de droit privé mention "droit social", lexique. Cette brochure n'a pas été rééditée pour l'année universitaire 1997 – 1998.</i></p> <p>- plaquette (liasse de feuilles format A4) sur la licence et la maîtrise administration économique et sociale mention "politiques de l'emploi et ressources humaines". – Sans date. – 4 p. ; 30 cm. <i>Contenu : courte présentation, conditions d'admission, tableau des enseignements. Cette plaquette est beaucoup moins complète en ce qui concerne le contenu des enseignements que les informations fournies dans la brochure générale décrite plus haut.</i></p> <p>- Triptyque (21 cm) : DEA politiques sociales et société : 1997 – 1998. <i>Contenu : présentation générale (objectifs, conditions d'accès, débouchés), intitulés des cours et noms des enseignants responsables, environnement (laboratoires, centres de documentation, association d'anciens étudiants, déroulement de la scolarité.</i></p>
Institut d'Etude du développement Economique et social (15)	<p>- Institut d'étude du développement économique et sociale : 1997 – 1998. – [1997]. – 40 p. ; 21 cm. <i>Contenu : présentation des diplômés de 2^{ème} et 3^{ème} cycles : présentation de chaque diplôme (Descriptif, objectifs, intitulé des cours, nom et qualité des enseignants responsables, candidatures, recherches, axes de recherche des enseignants habilités à diriger des thèses de doctorat..., publications, renseignements pratiques.</i></p> <p>- cinq plaquettes pour les 3 DESS et 2 des 3 DESUP. <i>Le contenu de ces plaquettes, ainsi que leurs dates d'édition (1996-1997 à 1998-1999 avec la mention sous réserve d'habilitation, sont très variable : de 9 à 18 p. Présentation de la formation (objectifs, scolarité, organisation, modalités d'inscription, règlement du contrôle des connaissances, intitulé, plan des cours et séminaires et noms et qualité des enseignants sont donnés pour les documents les plus complets (stages pour les DESS).</i></p>
Département des sciences sociales (17)	<p>- Département des sciences sociales : modules et mineure renforcée en sociologie 1 programmes et bibliographies : année universitaire 1997 – 1998. – [1997]. – 27 p. 30 cm. <i>Contenu : corps enseignant, utilisation des enseignements du département, descriptif complet des enseignements (plan, bibliographie de l'examen)</i></p>
Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST) (21)	<p>- Une feuille (format A4) présentant la liste des diplômés (2 DESS, 1 DEA, 3 diplômés d'université dont un DESUP) délivrés par l'institut et l'institut et ses objectifs.</p> <p>- Plaquettes (4) par diplômés : DESS hotellerie internationale, DESS européen d'économie et de gestion des activités culturelles et touristiques, DESUP de politique et économie du tourisme option "tourisme international", Diplôme universitaire de management du tourisme maritime international. <i>Contenu : Présentation du diplôme, objectifs de la formation, conditions d'accès, organisation de la scolarité, liste et programme des enseignements, modalités d'évaluation, stages (liste d'organismes ayant accueilli des stagiaires) ou débouchés voire actions d'insertion professionnelle, mémoire, , coordonnées de l'association des anciens élèves.</i></p>
UFR 27 mathématiques et informatique	<p>- DEUG SCIENCES mention mathématiques appliquées et sciences sociales. – sans date. 20 p. ; 21 cm. <i>Contenu : Objectifs, débouchés, orientation ; Conditions d'accès, organisation des enseignements ; contrôle des connaissances ; programmes (description détaillée et volume horaire).</i></p> <p>- Deuxième cycle : MASS option économie : Paris 1 : Année universitaire 1997 – 1998. – [1997]. – 23 p. 30 cm. <i>Contenu : présentation générale : finalité, conditions d'admission, débouchés (3^{ème} cycle et concours), organisation ; liste des enseignements de licence et maîtrise, programmes des unités d'enseignement, contrôle des connaissances.</i></p>
Centre d'éducation permanente	<p>- triptyque (21 cm) présentant rapidement l'activité du centre (sans date)</p> <p>- 18 fiches sur chacune des actions du centre. <i>Contenu : présentation de l'action (formations diplômantes ou non), conditions d'inscription, public, examen, numéros de téléphone utiles.</i></p>
Centre audiovisuel d'études juridiques	<p>- Plaquette générale non datée (8 p. ; 21 cm) présentant les enseignements du centre, DEUG mention droit, licence en droit, maîtrise</p>

Annexe : Extrait de la liste des documents collectés auprès de l'université Paris 1

des universités de Paris	en droit : enseignement par correspondance et cassettes. Pour chaque diplôme : présentation générale, méthodes, programmes. Contrôle des connaissances, inscriptions, liste des universités participant à l'enseignement à distance dans le cadre du centre.
Institut des assurances de Paris <i>n'apparaît pas dans le guide, apparaît dans la partie 'diplômes d'université' dans le précis des diplômes.</i>	- IAP : institut des assurances de Paris : scolarité. – 1996. – 8 p. ; 21 cm. <i>Contenu : conditions d'admission, régime des études, programme d'enseignement, contrôle des connaissances</i>
Institut d'études judiciaires	Institut d'études judiciaires Jean Domat; - Sans date. – 28 p. ; 21 cm. <i>Contenu : conditions d'accueil et formalités d'inscription ; Régime, programme et préparation à l'examen d'entrée à l'école de formation du barreau, régime des dispenses ; accès, épreuves et programme du concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature, organisation et contenu de la préparation.</i>
Bureau de la formation des maîtres	Quelques renseignements sur les conditions d'accès aux concours de l'enseignement. Liste des préparations assurées à Paris I dans les UFR, modalités d'inscription à l'IUFM, aides financières, répartition des cours, extraits des BOEN et du RLR (niveau requis, programme des concours préparés à Paris I) ...